

Lassonde

Lassonde 100

INDUSTRIES LASSONDE INC.

Rapport des états financiers consolidés

Exercices terminés
les 31 décembre 2018 et 2017



Message aux actionnaires

Chers actionnaires,

À titre de président du conseil et chef de la direction de Industries Lassonde inc., j'ai le plaisir de vous présenter les résultats financiers du quatrième trimestre et de l'exercice 2018.

En 2018, la Société a complété l'acquisition de Old Orchard Brands, LLC (« OOB »), pour une contrepartie totale en espèces de 152,8 millions \$ US, incluant des ajustements de 2,8 millions \$ US liés au fonds de roulement. Une contrepartie éventuelle d'un montant maximum de 10,0 millions \$ US, liée à l'atteinte d'objectifs financiers basés sur le BAIIA ajusté de OOB, pourrait être payée au cours des deux prochaines années. De plus, un montant de 4,2 millions \$ US a été versé à titre de règlement des frais liés à l'acquisition et à son financement. La Société a comptabilisé ce regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Par conséquent, les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 comprennent les résultats de OOB à compter du 31 mai 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 et certains frais de transaction liés à l'acquisition. La note 6 des états financiers consolidés de l'exercice 2018 contient des informations supplémentaires relatives à l'acquisition et notamment sur le financement du coût d'acquisition et des frais afférents.

La Société a affiché des ventes de 1 594,0 millions \$ en 2018, en hausse de 67,9 millions \$ ou 4,4 % par rapport aux ventes de 1 526,1 millions \$ de l'exercice 2017. L'addition de OOB a eu pour effet de hausser les ventes de la Société de 66,9 millions \$. En excluant les ventes de OOB et un effet de change défavorable de 1,0 million \$, les ventes de la Société ont connu une hausse de 2,0 millions \$ (0,1 %) par rapport à l'exercice 2017. Cette hausse s'explique essentiellement par une augmentation des ventes de produits de marque privée atténuée par une baisse des ventes de produits de marque nationale.

Le résultat d'exploitation de la Société a été de 105,2 millions \$ en 2018, en baisse de 28,1 millions \$ sur le résultat d'exploitation de 133,3 millions \$ de l'année précédente. Au cours de l'exercice 2018, la Société a encouru des charges de 2,0 millions \$ liées à l'acquisition de OOB. Pour sa part, OOB a affiché un résultat d'exploitation de 0,9 million \$ qui inclut une charge de 0,8 million \$ provenant d'une réévaluation des stocks résultant de la répartition du prix d'achat liée à l'acquisition. Sans les effets de l'acquisition de OOB et en excluant un gain sur immobilisations de 0,6 million \$ réalisé en 2017, le résultat d'exploitation aurait été en baisse de 26,4 millions \$ par rapport à l'exercice 2017. Cette baisse s'explique principalement par une réduction de la contribution marginale des activités américaines découlant principalement d'une hausse notable des frais de transport et d'augmentations du coût des intrants jumelées à une intensification de l'activité concurrentielle. Ces éléments ont été partiellement compensés par une baisse des charges salariales liées à la performance. Au niveau des activités canadiennes, la contribution marginale est en hausse par rapport à l'exercice précédent reflétant notamment une baisse des charges salariales liées à la performance, une amélioration de la performance des activités de produits alimentaires spécialisés, un effet de change favorable sur la couverture des achats effectués en dollars américains et une décision favorable d'un tribunal administratif américain relative à la classification tarifaire de certains produits. Cette décision vient réduire des frais de douanes payés au cours d'années antérieures. Ces éléments ont été atténués par une hausse des frais de transport.

Les frais financiers sont passés de 12,2 millions \$ en 2017 à 15,1 millions \$ pour l'exercice 2018. La hausse s'explique par les charges d'intérêts de 5,6 millions \$ relatives au financement de l'acquisition de OOB. Sans ces charges, les frais financiers auraient été en baisse de 2,7 millions \$. Cette baisse provient essentiellement d'une réduction de 1,3 million \$ de la charge d'amortissement des coûts de transaction et d'une baisse de 1,0 million \$ de la charge d'intérêts de la dette à long terme.

Les « Autres (gains) pertes » sont passés d'un gain de 0,3 million \$ en 2017 à une perte de 1,1 million \$ en 2018. Le gain de l'exercice 2017 provient essentiellement de gains de change alors que la perte de l'exercice 2018 est principalement attribuable à une perte de 1,5 million \$ provenant de la variation de juste valeur d'instruments financiers atténuée par des gains de change totalisant 0,4 million \$.

Le résultat avant impôts de l'exercice 2018 est de 88,9 millions \$, en baisse de 32,4 millions \$ sur le résultat avant impôts de l'exercice 2017 qui était de 121,3 millions \$.

Les impôts sur le résultat passent de 25,8 millions \$ pour l'exercice 2017 à 20,9 millions \$ pour l'exercice 2018. Le taux effectif d'impôt de 23,5 % de l'exercice 2018 est supérieur au taux de 21,3 % de l'exercice 2017. Il faut cependant noter qu'un ajustement favorable, sans effet de trésorerie, de 11,3 millions \$ des passifs d'impôt différé des entités américaines a été constaté en 2017. Cet ajustement à la baisse des passifs d'impôt différé découlait de la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés suite à la réforme fiscale américaine adoptée en décembre 2017. Sans les effets de cet ajustement, le taux effectif ajusté de 2017 aurait été de 30,6 %. Lorsque comparé au taux effectif ajusté de 2017, le taux effectif inférieur de 2018 reflète principalement l'effet de la baisse des taux d'imposition découlant de la réforme fiscale américaine.

Le résultat net de l'exercice 2018 est de 68,0 millions \$, en baisse de 27,5 millions \$ sur le résultat net de 95,5 millions \$ constaté au cours de l'exercice précédent. Il faut cependant noter que ce résultat comprend des charges, nettes d'impôts, de 1,4 million \$ liées à l'acquisition de OOB, des frais financiers additionnels, nets d'impôts, de 4,1 millions \$ relatifs au financement de l'acquisition et une perte nette de 0,6 million \$

Message aux actionnaires (suite)

de OOB. Sans les effets de l'ajustement des passifs d'impôt différé en 2017, les effets de l'acquisition de OOB et le gain sur immobilisations constaté en 2017, le résultat net de l'exercice 2018 aurait été en baisse de 9,5 millions \$ sur celui de 2017.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société s'établit à 66,4 millions \$ pour un résultat de base et dilué par action de 9,50 \$ pour l'exercice 2018. Il se compare à un résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de 89,9 millions \$ pour un résultat de base et dilué par action de 12,87 \$ pour la période comparable de 2017. Sans l'impact de 10,2 millions \$ lié à l'ajustement des passifs d'impôt différé en 2017, les effets de l'acquisition de OOB et le gain sur immobilisations constaté en 2017, le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de l'exercice 2018 aurait été en baisse de 7,2 millions \$ sur celui de 2017.

La Société note un apport de flux de trésorerie de 114,7 millions \$ issu des activités d'exploitation pour l'exercice 2018 alors que ces mêmes activités avaient généré des flux de 144,9 millions \$ au cours de l'exercice précédent. Les activités d'exploitation de OOB ont généré 9,6 millions \$ au cours de l'exercice 2018, laissant un écart de 39,8 millions \$ pour les soldes comparables. Par ailleurs, les activités de financement ont généré 110,7 millions \$ au cours de l'exercice 2018 alors qu'elles avaient utilisé 92,4 millions \$ au cours de l'exercice précédent. Au cours de l'exercice 2018, les flux de trésorerie des activités de financement liés à l'acquisition de OOB ont été de 193,3 millions \$, laissant un écart de 9,8 millions \$ pour les soldes comparables. Les activités d'investissement ont, pour leur part, utilisé 232,2 millions \$ au cours de l'exercice 2018 comparativement à 35,8 millions \$ pour l'exercice 2017. En excluant les flux de trésorerie des activités d'investissement reliés à l'acquisition de OOB, soit 196,9 millions \$, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement sont en baisse de 0,5 million \$ par rapport à l'exercice 2017. À la fin de l'exercice 2018, la Société présente un solde de trésorerie et équivalents de trésorerie de 4,6 millions \$ et un découvert bancaire de nil \$ alors qu'à la fin de l'exercice 2017, elle indiquait un solde de trésorerie et équivalents de trésorerie de 16,2 millions \$ et un découvert bancaire de 5,0 millions \$.

La Société a affiché des ventes de 426,8 millions \$ au cours du quatrième trimestre de 2018, en hausse de 24,2 millions \$ ou 6,0 % par rapport aux ventes de 402,6 millions \$ pour la période comparable de 2017. L'addition de OOB a eu pour effet de hausser les ventes de la Société de 25,6 millions \$. En excluant les ventes de OOB et un effet de change favorable de 8,8 millions \$, les ventes de la Société ont connu une baisse de 10,2 millions \$ (2,5 %) par rapport au quatrième trimestre de 2017. Cette baisse s'explique principalement par une diminution de 7,4 % des ventes américaines touchant tant les produits de marque nationale que les produits de marque privée.

Le résultat d'exploitation de la Société a été de 25,7 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2018, en baisse de 16,5 millions \$ sur le résultat d'exploitation de 42,2 millions \$ du trimestre comparable de l'exercice précédent. Pour sa part, OOB a affiché une perte d'exploitation de 0,4 million \$. Sans les effets de l'acquisition de OOB, le résultat d'exploitation aurait été en baisse de 16,1 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de 2017. Cette diminution s'explique en grande partie par la baisse des ventes et son impact sur la récupération des frais fixes de production. Le résultat d'exploitation du quatrième trimestre de 2018 a également été affecté par une hausse importante du coût des intrants touchant particulièrement les concentrés de pomme et la résine servant à la fabrication des bouteilles de plastique et par une augmentation des frais de transport. Ces éléments ont été partiellement compensés par une baisse des charges salariales liées à la performance.

Les frais financiers sont passés de 2,9 millions \$ au quatrième trimestre de 2017 à 4,5 millions \$ au cours de ce trimestre. En excluant une charge d'intérêts de 2,5 millions \$ relative au financement de l'acquisition de OOB, les frais financiers sont en baisse de 0,9 million \$. Cette baisse provient essentiellement d'une réduction de 0,4 million \$ de la charge d'amortissement des coûts de transaction et d'une hausse de 0,3 million \$ des revenus d'intérêts.

Les « Autres (gains) pertes » sont passés d'un gain de 0,1 million \$ au quatrième trimestre de 2017 à une perte de 0,8 million \$ en 2018. Le gain du quatrième trimestre de 2017 provient essentiellement de gains de change alors que la perte du quatrième trimestre de 2018 est principalement attribuable à une perte de 1,4 million \$ provenant de la variation de juste valeur d'instruments financiers atténuée par des gains de change totalisant 0,6 million \$.

Le résultat avant impôts du quatrième trimestre de 2018 est de 20,4 millions \$, en baisse de 19,0 millions \$ sur le résultat avant impôts du quatrième trimestre de 2017 qui était de 39,4 millions \$.

Les impôts sur le résultat passent d'un crédit de 0,4 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2017 à une dépense de 4,4 millions \$ pour le trimestre comparable de 2018. Le taux effectif d'impôt de 21,3 % du quatrième trimestre de 2018 est supérieur au taux de -1,0 % du trimestre comparable de 2017. Il faut cependant noter qu'un ajustement favorable, sans effet de trésorerie, de 11,3 millions \$ des passifs d'impôt différé des entités américaines a été constaté en 2017. Cet ajustement à la baisse des passifs d'impôt différé découlait de la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés suite à la réforme fiscale américaine adoptée en décembre 2017. Sans les effets de cet ajustement, le taux effectif ajusté du quatrième trimestre de 2017 aurait été de 27,8 %. Lorsque comparé au taux effectif ajusté du quatrième trimestre de 2017, le taux effectif inférieur du quatrième trimestre de 2018 reflète principalement l'effet de la baisse des taux d'imposition découlant de la réforme fiscale américaine.

Message aux actionnaires (suite)

Le résultat net du quatrième trimestre de 2018 est de 16,1 millions \$, en baisse de 23,7 millions \$ sur le résultat net de 39,8 millions \$ constaté au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Il faut cependant noter que ce résultat comprend des frais financiers additionnels, nets d'impôts, de 1,8 million \$ relatifs au financement de l'acquisition et une perte nette de 1,4 million \$ de OOB. Sans les effets de l'ajustement des passifs d'impôt différé en 2017 et les effets de l'acquisition de OOB, le résultat net du quatrième trimestre de 2018 aurait été en baisse de 9,2 millions \$ sur celui du quatrième trimestre de 2017.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société s'établit à 15,8 millions \$ pour un résultat de base et dilué par action de 2,26 \$ pour le quatrième trimestre de 2018. Il se compare à un résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de 37,2 millions \$ pour un résultat de base et dilué par action de 5,32 \$ pour la période comparable de 2017. Sans l'impact de 10,2 millions \$ lié à l'ajustement des passifs d'impôt différé en 2017 et les effets de l'acquisition de OOB, le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société du quatrième trimestre de 2018 aurait été en baisse de 8,3 millions \$ sur celui du trimestre comparable de 2017.

La Société constate une légère baisse des volumes de ventes de l'industrie sur le marché américain des jus et boissons de fruits pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2018. La situation est différente au Canada alors que les volumes de ventes de l'industrie ont été en très légère hausse par rapport à la même période de l'année précédente. Les ventes de la Société ont été en hausse de 4,4 % au cours de l'année 2018 lorsque comparées à la même période en 2017. Lorsqu'on élimine les effets de change et de l'acquisition de OOB, la hausse ajustée s'établit à 0,1 %. Sous réserve de facteurs externes significatifs, et en excluant les effets de change ainsi que l'impact de l'acquisition de OOB pour maintenir une base comparable, la Société estime réaliser en 2019 un taux de croissance des ventes annuelles consolidées légèrement supérieur à celui de 2018.

La Société demeure préoccupée par les hausses de coûts importantes affectant le transport. Elle note également que les coûts élevés de la résine et autres matières premières achetées au quatrième trimestre auront un impact défavorable sur le coût des ventes du premier trimestre de 2019 alors que les coûts du deuxième trimestre devraient se rapprocher des moyennes historiques. La Société s'attend à ce que les augmentations des prix de vente continuent de prendre effet graduellement au cours de 2019 mais elle se doit de demeurer prudente face à un environnement concurrentiel rendu plus difficile suite, entre autres, à un changement de propriété affectant son plus important concurrent aux États-Unis. Au Canada, la Société demeure vigilante aux effets potentiels des récents changements apportés au guide alimentaire canadien.

La Société prévoit que son utilisation de fonds à des fins d'investissement connaîtra une hausse en 2019 lorsque comparée à la moyenne des cinq dernières années. Ceci s'explique, entre autres, par deux importants projets d'investissement destinés à doter la Société de capacités additionnelles tant au niveau des jus et boissons de fruits qu'au niveau des produits de spécialités alimentaires. La Société estime que l'utilisation de fonds à des fins d'investissement pourrait atteindre entre 45 millions \$ et 55 millions \$ en 2019. Ces déboursés auront un effet limité sur le résultat net de la Société en 2019 et auront surtout un effet sur les flux de trésorerie de la Société.

En terminant, j'aimerais remercier tous ceux qui contribuent de près ou de loin au succès de Lassonde. Bien que l'année 2018 a été difficile, je peux vous assurer que nous travaillons sans relâche pour répondre aux défis du marché et permettre à la Société d'avoir un deuxième siècle d'existence aussi fructueux que le premier.



PIERRE-PAUL LASSONDE
Président du conseil
et chef de la direction



Lassonde
Industries Lassonde inc.
755, rue Principale
Rougemont (Québec)
J0L 1M0

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	6
États consolidés du résultat	8
États consolidés du résultat global	9
États consolidés de la situation financière	10
États consolidés des capitaux propres	11
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	12
Notes afférentes aux états financiers consolidés	13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Industries Lassonde inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Industries Lassonde inc. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017, les états consolidés du résultat, du résultat global et des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Brigitte Chartier.

/ s / Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ⁽¹⁾

Le 29 mars 2019

⁽¹⁾ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116933

États consolidés du résultat

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

	Notes	Exercices terminés les 31 déc. 2018	31 déc. 2017
		\$	\$
Ventes	4, 7	1 593 996	1 526 148
Coût des ventes		1 166 159	1 088 076
Frais de vente et d'administration		322 621	305 378
(Gains) pertes sur immobilisations	9	24	(596)
		1 488 804	1 392 858
Résultat d'exploitation		105 192	133 290
Frais financiers	10	15 136	12 216
Autres (gains) pertes	11	1 110	(250)
Résultat avant impôts		88 946	121 324
Impôts sur le résultat	12	20 931	25 826
Résultat net		68 015	95 498
Attribuable :			
Aux actionnaires de la Société		66 382	89 949
À la participation ne donnant pas le contrôle	23	1 633	5 549
		68 015	95 498
Résultat de base et dilué par action (en \$)	23	9,50	12,87
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		6 987	6 988

Des informations supplémentaires concernant le résultat sont présentées aux notes 8 et 26.

États consolidés du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

(audités)

	Notes	Exercices terminés les	
		31 déc. 2018	31 déc. 2017
		\$	\$
Résultat net		68 015	95 498
Autres éléments du résultat global :			
Qui seront reclassés ultérieurement en résultat net :			
Variation nette dans la couverture de flux de trésorerie :			
Gains (pertes) sur instruments financiers désignés à des fins de couverture		(936)	(9 241)
Reclassement de (gains) pertes sur instruments financiers désignés à des fins de couverture ⁱ⁾		(561)	520
Impôts sur le résultat	12	384	2 469
		(1 113)	(6 252)
Écart de conversion :			
Écart de change découlant de la conversion d'établissements à l'étranger		41 995	(29 675)
		40 882	(35 927)
Qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :			
Variation nette dans la couverture de flux de trésorerie des actifs non financiers :			
Gains (pertes) sur instruments financiers désignés à des fins de couverture ⁱ⁾		11 482	-
Impôts sur le résultat	12	(3 000)	-
		8 482	-
Coût des prestations des régimes à prestations définies :			
Réévaluations de l'actif net ou du passif net au titre des prestations définies	26	3 067	(3 820)
Impôts sur le résultat	12	(785)	990
		2 282	(2 830)
		10 764	(2 830)
Total des autres éléments du résultat global		51 646	(38 757)
Résultat global		119 661	56 741
Attribuable :			
Aux actionnaires de la Société		113 637	54 168
À la participation ne donnant pas le contrôle	23	6 024	2 573
		119 661	56 741

- i) Suite à l'adoption de la norme IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018, les reclassements de (gains) pertes sur instruments financiers désignés à des fins de couverture pour les actifs non financiers sont désormais présentés en capitaux propres au poste transfert des (gains) pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie aux actifs non financiers, tel que présenté à la note 4.2.2.

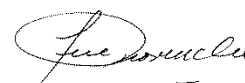
États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

(audités)

	Notes	Au 31 déc. 2018 \$	Au 31 déc. 2017 \$
Actif			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 575	16 234
Débiteurs	14	147 137	131 636
Impôt à recouvrer		5 613	900
Stocks	15	238 667	207 849
Instruments dérivés		8 271	270
Autres actifs à court terme	16	12 708	12 447
		416 971	369 336
Instruments dérivés		-	1 041
Immobilisations corporelles	17	305 581	273 306
Immobilisations incorporelles	18	271 423	199 785
Actif net au titre des prestations définies	26	6 704	11 888
Autres actifs à long terme		1 113	921
Goodwill	19	316 814	199 434
		1 318 606	1 055 711
Passif			
À court terme			
Découvert bancaire		-	4 998
Créditeurs et charges à payer	20	210 203	195 578
Impôt exigible		3 148	5 937
Instruments dérivés		1 719	5 354
Autres passifs à court terme		1 130	1 270
Tranche à court terme de la dette à long terme	21	24 580	9 807
		240 780	222 944
Instruments dérivés		1 114	102
Passif net au titre des prestations définies	26	1 007	4 228
Dette à long terme	21	297 267	158 915
Passifs d'impôt différé	12	54 959	44 560
Autre passif à long terme	22	1 228	-
		596 355	430 749
Capitaux propres			
Capital-actions	23	48 678	48 864
Surplus d'apport		1 380	1 382
Cumul des autres réserves	24	96 466	51 762
Résultats non distribués		521 769	477 576
Participation ne donnant pas le contrôle	23	53 958	45 378
		722 251	624 962
		1 318 606	1 055 711

Au nom du conseil d'administration


Pierre-Paul Lassonde
administrateur

Luc Provencher
administrateur

États consolidés des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

(audités)

	Attribuables aux actionnaires de la Société				Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital-actions	Surplus d'apport	Cumul des autres réserves ⁱ⁾	Résultats non distribués		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2017	48 864	1 382	51 762	477 576	45 378	624 962
Retraitement ⁱⁱ⁾	-	-	15	(310)	(33)	(328)
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	48 864	1 382	51 777	477 266	45 345	624 634
Résultat net	-	-	-	66 382	1 633	68 015
Autres éléments du résultat global	-	-	45 266	1 989	4 391	51 646
Transfert des (gains) pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie aux actifs non financiers	-	-	(577)	-	-	(577)
Dividendes	-	-	-	(21 240)	-	(21 240)
Rachat d'actions de catégorie A ⁱⁱⁱ⁾	(186)	(2)	-	(2 628)	-	(2 816)
Investissement de la participation ne donnant pas le contrôle ^{iv)}	-	-	-	-	2 589	2 589
Solde au 31 décembre 2018	48 678	1 380	96 466	521 769	53 958	722 251
Solde au 31 décembre 2016	48 864	1 382	84 743	406 779	43 813	585 581
Résultat net	-	-	-	89 949	5 549	95 498
Autres éléments du résultat global	-	-	(32 981)	(2 800)	(2 976)	(38 757)
Dividendes	-	-	-	(16 352)	(1 008)	(17 360)
Solde au 31 décembre 2017	48 864	1 382	51 762	477 576	45 378	624 962

i) Comprend la réserve de couverture et la réserve au titre de l'écart de change, tel que présenté à la note 24.

ii) Des informations supplémentaires concernant le retraitement sont présentées à la note 4.2.1.

iii) Des informations supplémentaires concernant le rachat d'actions de catégorie A sont présentées à la note 23.5.

iv) Des informations supplémentaires concernant l'investissement de la participation ne donnant pas le contrôle sont présentées à la note 23.8.

Des informations supplémentaires concernant les capitaux propres sont présentées à la note 23.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

(audités)

	Notes	Exercices terminés les	
		31 déc. 2018	31 déc. 2017
		\$	\$
Activités d'exploitation			
Résultat net		68 015	95 498
Ajustements pour :			
Impôts sur le résultat	12	20 931	25 826
Charges d'intérêts		14 464	11 508
Amortissement des immobilisations	8	48 752	45 214
Amortissement des rabais perçus d'avance et crédits d'impôt non gagnés		(279)	(550)
Variation de juste valeur d'instruments financiers	11	1 541	(19)
Coût des régimes à prestations définies porté en résultat, net des cotisations		4 841	(2 457)
(Gains) pertes sur immobilisations		24	(596)
(Gains) pertes de change latents		853	(1 697)
		159 142	172 727
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	25	(7 822)	5 078
Impôts encaissés		790	1 570
Impôts versés		(23 696)	(24 997)
Intérêts encaissés		155	68
Intérêts versés		(13 922)	(9 362)
Règlements d'instruments dérivés		38	(185)
		114 685	144 899
Activités de financement			
Variation des crédits d'exploitation rotatifs, nette des coûts de transaction		20 616	(2 692)
Augmentation de la dette à long terme, nette des coûts de transaction		185 559	(109)
Remboursement de la dette à long terme		(73 966)	(72 225)
Dividendes versés sur les actions de catégorie A	23	(9 832)	(7 571)
Dividendes versés sur les actions de catégorie B	23	(11 408)	(8 781)
Investissement de la participation ne donnant pas le contrôle	23	2 589	-
Dividendes versés à la participation ne donnant pas le contrôle	23	-	(1 008)
Rachat d'actions de catégorie A	23	(2 816)	-
		110 742	(92 386)
Activités d'investissement			
Contrepartie versée lors d'un regroupement d'entreprises, nette des fonds en caisse acquis	6	(196 861)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles		(33 667)	(37 223)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(1 776)	(762)
Produit net de cession d'immobilisations corporelles		97	2 185
		(232 207)	(35 800)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(6 780)	16 713
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		11 236	(5 836)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		119	359
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	25	4 575	11 236

Des informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie sont présentées à la note 25.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Table des matières

Note 1.	Description de l'entreprise	14
Note 2.	Méthodes comptables	14
Note 3.	Jugements dans l'application des méthodes comptables et sources d'incertitudes relatives aux estimations	26
Note 4.	Adoption de normes IFRS	28
Note 5.	Modifications comptables futures	30
Note 6.	Regroupement d'entreprises	31
Note 7.	Ventes	34
Note 8.	Informations supplémentaires concernant le résultat	34
Note 9.	(Gains) pertes sur immobilisations	34
Note 10.	Frais financiers	35
Note 11.	Autres (gains) pertes	35
Note 12.	Impôts sur le résultat	35
Note 13.	Instruments financiers	38
Note 14.	Débiteurs	43
Note 15.	Stocks	43
Note 16.	Autres actifs à court terme	43
Note 17.	Immobilisations corporelles	44
Note 18.	Immobilisations incorporelles	45
Note 19.	Goodwill	46
Note 20.	Créditeurs et charges à payer	47
Note 21.	Dette à long terme	48
Note 22.	Autre passif à long terme	51
Note 23.	Capitaux propres	51
Note 24.	Cumul des autres réserves	54
Note 25.	Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie	54
Note 26.	Avantages postérieurs à l'emploi	56
Note 27.	Gestion des risques financiers découlant des instruments financiers	61
Note 28.	Gestion du capital	67
Note 29.	Engagements et éventualités	68
Note 30.	Informations sectorielles	69
Note 31.	Transactions entre parties liées	70
Note 32.	Intérêts détenus dans d'autres entités	71

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Note 1. Description de l'entreprise

Industries Lassonde inc. est une société constituée selon la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto. Le siège social est situé au 755, rue Principale, Rougemont, Québec, Canada.

Industries Lassonde inc. et ses filiales (ensemble, « la Société ») développent, fabriquent et commercialisent en Amérique du Nord une vaste gamme de jus et boissons de fruits et de légumes prêts à boire ainsi que des concentrés de jus surgelés. La Société est une des deux plus grandes productrices de jus et boissons de fruits non-réfrigérés de marque privée aux États-Unis et une importante productrice de sauces aux canneberges. De plus, la Société développe, fabrique et commercialise des produits alimentaires spécialisés tels que des bouillons et sauces à fondue ainsi que des sauces pour pâtes. Elle importe aussi des vins sélectionnés de plusieurs pays d'origine afin de les conditionner et de les commercialiser. Elle produit également du cidre de pomme et des boissons à base de cidre.

Note 2. Méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été approuvés par le conseil d'administration le 29 mars 2019. Ceux-ci ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations publiées, en vigueur ou adoptées par anticipation, applicables au 31 décembre 2018.

Les principales méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

2.1 Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception de l'actif net ou du passif net au titre des prestations définies et de certains instruments financiers. Ces éléments sont comptabilisés tel que décrit aux notes 2.18, 2.19 et 2.20.

2.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, soit le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués au moyen de cette monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

2.3 Conversion de monnaies étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société (« monnaie étrangère ») sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture tandis que les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change historique. Les produits et charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur au moment de la transaction, sauf pour l'amortissement, qui est converti au taux de change historique. Les gains et pertes de change découlant de la conversion de ces éléments et transactions sont portés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent, dans les autres (gains) pertes.

Les éléments d'actif et de passif d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Ses produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les écarts de change découlant de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. À la cession complète ou partielle de l'investissement dans l'établissement à l'étranger, la réserve au titre de l'écart de change ou une portion de celle-ci sera portée en résultat dans les autres (gains) pertes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

2.4 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs transférés par l'acquéreur. La Société comptabilise la juste valeur de la contrepartie éventuelle à la date d'acquisition comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'entreprise acquise. La Société comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Pour chaque regroupement d'entreprises, la Société choisit de mesurer les participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les frais connexes liés aux regroupements d'entreprises sont portés en résultat lorsqu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris, de même que les passifs éventuels identifiables, sont comptabilisés à leur juste valeur à cette date. Des actifs et passifs d'impôt différé peuvent être générés et sont comptabilisés tel que décrit à la note 2.8.2. Le résultat de l'entreprise acquise est inclus dans le résultat consolidé de la Société à compter de la date d'acquisition.

Le goodwill est évalué comme l'excédent du total de la contrepartie transférée et du montant de la participation ne donnant pas le contrôle sur la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiés. Si, à la date d'acquisition, le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la contrepartie transférée, l'excédent est porté immédiatement en résultat à titre de profit sur un regroupement d'entreprises à des conditions avantageuses. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût à titre d'actif et est ultérieurement évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.5 Consolidation

2.5.1 Filiales

Une filiale est une entité contrôlée directement par la Société ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales. La Société contrôle une entité lorsqu'elle :

- ♦ Détient le pouvoir sur l'entité;
- ♦ Est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité; et
- ♦ A la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les montants et les rendements qu'elle obtient.

La Société réévalue si elle contrôle une entité lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments énumérés ci-dessus ont changé.

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de Industries Lassonde inc. et les comptes de ses filiales. Les comptes des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle et cessent de l'être à la date à laquelle la Société perd le contrôle. Les soldes, produits, charges et flux de trésorerie inter-sociétés sont entièrement éliminés lors de la consolidation. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de Industries Lassonde inc.

2.5.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées en capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société et correspondent à la quote-part des capitaux propres des filiales qui en font l'objet.

La Société comptabilise dans les capitaux propres les transactions modifiant le pourcentage de détention des actionnaires de la Société dans une filiale qui n'entraînent pas la perte de contrôle de celle-ci. La valeur comptable des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société et celle des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans la filiale.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

2.6 Constatation des ventes – Méthodes comptables appliquées à l'exercice terminé le 31 décembre 2018

La Société comptabilise les produits tirés de contrats conclus avec ses clients au moment où le transfert de contrôle a lieu pour un montant correspondant à la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit.

2.6.1 Revenus tirés de la vente de produits

Les revenus tirés de la vente de produits sont constatés lorsque le client obtient le contrôle des produits, ce qui peut correspondre au moment où la fabrication des biens est complétée, au moment où les biens quittent les établissements de la Société ou au moment de la livraison des biens chez le client, selon les termes du contrat.

Les revenus tirés de la vente de produits sont constatés au montant de contrepartie auquel la Société s'attend à avoir droit. Ce montant correspond au prix de vente, déduction faite des frais commerciaux sous forme de rabais ou de redevances liés à la promotion des produits et des frais de référencement liés au lancement de ses produits.

2.6.2 Revenus tirés de la prestation de services

Les revenus tirés de la prestation de services correspondent aux services de livraison rendus après que le transfert de contrôle des biens à livrer ait eu lieu. Ils sont constatés distinctement des revenus tirés de la vente de produits, au moment de la livraison des biens chez le client. Les frais d'expédition et de manutention relatifs à ces revenus sont classés dans les frais de vente et d'administration dans l'état consolidé du résultat.

2.7 Constatation des ventes – Méthodes comptables appliquées à l'exercice terminé le 31 décembre 2017

L'ensemble des conditions suivantes doivent être satisfaites pour constater les revenus :

- La Société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens;
- La Société ne continue à être impliquée ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés;
- Le montant de la vente peut être évalué de façon fiable;
- Il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société; et
- Les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2.7.1 Revenus tirés de la vente de produits

Les revenus tirés de la vente de produits sont constatés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des frais commerciaux sous forme de rabais ou de redevances liés à la promotion des produits et des frais de référencement liés au lancement des produits de marque nationale.

Les revenus tirés de la vente de produits pour les clients dont les termes de vente transfèrent à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens au point d'expédition sont constatés lorsque les biens quittent les établissements de la Société. Pour les clients dont les termes de vente transfèrent à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens à la destination, les revenus sont constatés au moment de la livraison des biens chez le client.

2.7.2 Revenus tirés de la prestation de services

Les revenus tirés de la prestation de services sont constatés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et comprennent, entre autres, des revenus tirés des services de livraison et des revenus d'entreposage. Les revenus tirés des services de livraison, pour les clients dont les termes de vente transfèrent à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens au point d'expédition, sont constatés distinctement des revenus tirés de la vente de produits, au moment de la livraison des biens chez le client. Les frais d'expédition et de manutention relatifs à ces revenus sont classés dans les frais de vente et d'administration dans l'état consolidé du résultat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

2.8 Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comprennent l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts sont portés en résultat sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments constatés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global, auxquels cas ils sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global, selon la comptabilisation de l'élément auquel ils se rattachent.

2.8.1 Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant d'impôt payable ou recevable au titre du résultat imposable de la période, en utilisant les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture, ainsi que les ajustements à l'impôt payable ou recevable d'années antérieures. Quant à l'impôt à recouvrer et à l'impôt exigible constatés à l'état consolidé de la situation financière, ils tiennent compte des versements anticipés effectués durant la période.

Le résultat imposable de la période diffère du résultat avant impôts présenté à l'état consolidé du résultat, car il exclut des éléments de produits et de charges qui seront imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont ni imposables ni déductibles, et inclut des éléments de produits et de charges d'exercices précédents qui sont imposables ou déductibles au cours du présent exercice.

La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable laisse place à interprétation. Des passifs sont comptabilisés, au besoin, en fonction des montants prévus qui devront être payés aux administrations fiscales.

2.8.2 Impôt différé

L'impôt différé est constaté sur les différences temporaires, attribuables à des éléments dont le traitement aux fins fiscales diffère du traitement aux fins comptables, entre les valeurs comptables des actifs et passifs présentés à l'état consolidé de la situation financière et les valeurs fiscales correspondantes utilisées aux fins d'impôt. L'incidence fiscale de ces différences est prise en compte dans l'état consolidé de la situation financière à titre d'actifs et de passifs d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé comprennent également les pertes fiscales et les crédits d'impôt inutilisés. Aucun impôt différé n'est constaté pour les éléments suivants :

- ♦ Différences temporaires lors de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte pas le résultat comptable ou imposable; et
- ♦ Différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

L'impôt différé est évalué sur une base non actualisée et est calculé en utilisant les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture qui s'appliqueront à la date de résorption prévue des écarts. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils seront réalisés. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture. Lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs d'impôt différé antérieurs à la date d'acquisition sont réévalués.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales lorsqu'il est probable que la différence temporaire se résorbera dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé pour lesquels il existe un droit de compensation au sein d'une même administration fiscale sont présentés au net dans l'état consolidé de la situation financière, et ce, à l'égard d'une même entité imposable ou d'entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

2.9 Résultat par action

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé de la même façon que le résultat de base par action, à l'exception du fait que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation inclut l'incidence dilutive potentielle des options d'achat d'actions octroyées par la Société.

2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et les placements à court terme, s'il y a lieu, dont l'échéance à l'acquisition est généralement de trois mois ou moins ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif. En situation de découvert bancaire, le montant est présenté au passif à court terme.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

2.11 Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti. Il comprend les coûts d'acquisition nets des rabais, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des frais généraux de production basée sur la capacité de production normale. Il peut également comprendre, provenant de la réserve de couverture en capitaux propres, des gains et pertes de change sur les contrats de change à terme visant la couverture des fluctuations des taux de change relatifs aux achats de stocks libellés en monnaies étrangères et des gains et pertes de tout autre instrument dérivé visant la couverture des fluctuations de prix relatifs aux achats de matières premières.

2.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation corporelle jusqu'au moment où elle est dans l'état nécessaire pour être exploitée de la manière prévue par la direction. Les subventions publiques reçues ou à recevoir pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont portées en diminution du coût. Il peut également comprendre, provenant de la réserve de couverture en capitaux propres, des gains et pertes de change sur les contrats de change à terme visant la couverture des fluctuations des taux de change relatifs aux acquisitions d'immobilisations corporelles libellées en monnaies étrangères. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composantes présentant des durées d'utilité différentes, le coût est réparti entre les différentes composantes qui sont amorties séparément.

Des parties de certaines immobilisations corporelles peuvent exiger un remplacement à intervalle régulier. Les coûts de remplacement partiel engagés après que l'immobilisation corporelle soit dans l'état nécessaire pour être exploitée de la manière prévue par la direction sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisés comme une composante séparée, selon le cas, uniquement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces coûts iront à la Société et que les coûts peuvent être évalués de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts d'entretien courant sont portés en résultat de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Le gain ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, qui correspond à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif, est porté en résultat dans les (gains) pertes sur immobilisations.

Les amortissements sont calculés selon les modes d'amortissement, sur la durée d'utilité estimée de chaque composante ou aux taux suivants :

Catégories	Modes d'amortissement	Durées d'utilité estimées ou taux
Terrains et bâtiments		
Terrains	-	-
Stationnements	Dégressif	10 à 20 %
Bâtiments	Dégressif et linéaire	3 % 15 à 40 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Machinerie et outillage		
Machinerie et outillage	Linéaire	3 à 40 ans
Matériel de laboratoire	Linéaire	10 ans
Autres		
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel roulant	Linéaire	5 à 15 ans
Équipements informatiques	Linéaire	3 à 5 ans

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité estimées, les taux et les valeurs résiduelles sont révisés à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Les immobilisations corporelles qui sont en cours ne sont pas amorties tant que l'actif n'est pas dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction et comprennent les dépôts versés relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

2.13 Contrats de location

La Société comptabilise un bien loué en tant que contrat de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien lui est transférée. Le transfert de propriété du bien peut intervenir ou non à la fin du terme. L'actif est initialement comptabilisé au moindre de la juste valeur du bien loué lors de la mise en place de l'accord ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur figure à l'état consolidé de la situation financière dans la dette à long terme. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les frais financiers et le remboursement de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le capital restant dû. Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de la même manière que les actifs détenus en propre ou sur la durée du contrat de location, si celle-ci est inférieure et que le contrat ne prévoit pas le transfert de propriété du bien ou une option d'achat.

Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont portés en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location correspondant.

2.14 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées seulement lorsque la Société a l'assurance raisonnable qu'elle satisfait aux conditions et qu'elle recevra les subventions. Les subventions publiques liées à des actifs, y compris les crédits d'impôt à l'investissement, sont portées à l'état consolidé de la situation financière en réduction de la valeur comptable de l'actif correspondant. Elles sont ensuite portées en résultat sur la durée d'utilité estimée de l'actif amortissable qu'elles ont permis d'acquérir, en réduction de la charge d'amortissement.

Les autres subventions publiques sont portées en résultat, en réduction des dépenses s'y rattachant.

2.15 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'immobilisations incorporelles identifiables acquises lors d'un regroupement d'entreprises et d'immobilisations incorporelles acquises séparément.

2.15.1 Immobilisations incorporelles identifiables acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill dans la mesure où elles répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Le coût de ces immobilisations incorporelles correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après leur comptabilisation initiale, ces immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements, si amortissables, et du cumul des pertes de valeur.

2.15.2 Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements, si amortissables, et du cumul des pertes de valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimées suivantes :

Catégories	Durées d'utilité estimées
Technologies et logiciels	3 à 15 ans
Marques de commerce et nom commercial	20 ans
Relations clients	5 à 15 ans
Certifications	10 ans
Clauses de non-concurrence	1 à 5 ans

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité estimées sont révisés à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

2.16 Dépréciation d'actifs non financiers

2.16.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

À chaque date de clôture, la Société revoit les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur, s'il y a lieu. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'actif appartient. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des UGT prises individuellement; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Afin d'évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est réduite à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est alors portée en résultat dans les (gains) pertes sur immobilisations.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif ou cette UGT au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est alors portée en résultat dans les (gains) pertes sur immobilisations.

2.16.2 Goodwill

À chaque exercice, ou plus fréquemment lorsque des événements ou circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir perte de valeur, la Société procède à un test de dépréciation du goodwill.

Le goodwill est attribué aux filiales de la Société, soit les UGT, bénéficiant de la synergie du regroupement d'entreprises. La Société détermine s'il y a perte de valeur en évaluant si la valeur comptable de l'UGT à laquelle le goodwill se rattache excède sa valeur recouvrable. Dans un tel cas, la perte de valeur est initialement attribuée au goodwill et tout excédent est attribué à la valeur comptable des actifs de l'UGT de façon proportionnelle.

Toute perte de valeur du goodwill est portée en résultat de la période au cours de laquelle elle est identifiée dans les (gains) pertes sur immobilisations. Les pertes de valeur au titre du goodwill ne sont pas reprises au cours de périodes ultérieures.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

2.17 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est plus probable qu'improbable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée et l'augmentation de la provision résultant du passage du temps est comptabilisée dans les frais financiers.

Une provision pour contrat déficitaire est évaluée et comptabilisée lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

2.18 Avantages postérieurs à l'emploi

2.18.1 Régimes à cotisations définies

La Société porte en résultat les cotisations en vertu des régimes à cotisations définies dans la période où les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations. La Société n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des sommes additionnelles autres que celles prévues par les régimes.

2.18.2 Régimes à prestations définies

À chaque date de clôture des états financiers consolidés annuels, une extrapolation des données des plus récentes évaluations actuarielles complètes est effectuée par des actuaires indépendants afin de mesurer, aux fins de la comptabilisation, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur de l'actif des régimes de retraite.

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, le coût des services rendus au cours de la période et, s'il y a lieu, le coût des services passés sont établis par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance attendu des salaires, le taux d'indexation des rentes servies ainsi que la table de mortalité.

Le taux d'actualisation est choisi par la direction à la lumière d'un examen des taux d'intérêt actuels du marché sur les obligations à taux fixe de corporations de première qualité, taux qui sont ajustés pour tenir compte de la durée des sorties de trésorerie futures attendues au titre des prestations de retraite.

L'actif net ou le passif net au titre des prestations définies comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière correspond à la juste valeur de l'actif des régimes à prestations définies, déduction faite de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Tout actif résultant de ce calcul est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par les régimes ou sous forme de réductions de cotisations futures à verser aux régimes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Les composantes du coût des prestations des régimes à prestations définies sont comptabilisées comme suit :

- ♦ Le coût des services est porté en résultat. Il comprend :
 - Le coût des services rendus au cours de la période;
 - Le coût des services passés porté en résultat de la période au cours de laquelle survient la modification du régime; et
 - Le profit ou la perte résultant d'une liquidation du régime porté en résultat de la période au cours de laquelle la liquidation du régime a lieu.
- ♦ Les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies sont portés en résultat. Ils sont calculés en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation.
- ♦ Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont portées dans les autres éléments du résultat global. Elles sont comptabilisées dans les résultats non distribués à l'état consolidé des capitaux propres et comprennent :
 - Les écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience des régimes, de changements dans les hypothèses financières et démographiques;
 - Le rendement de l'actif des régimes à prestations définies, à l'exception des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies; et
 - La variation de l'effet du plafond de l'actif, s'il y a lieu, à l'exception des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies.

2.19 Instruments financiers - Méthodes comptables appliquées à l'exercice terminé le 31 décembre 2018

2.19.1 Actifs et passifs financiers

Un instrument financier représente tout contrat qui crée un actif financier pour une entité et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour une autre entité. En règle générale, les instruments financiers sous forme d'actifs financiers et de passifs financiers sont présentés séparément. Les actifs et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles qui créent et définissent l'instrument financier.

2.19.2 Compensation d'actifs et de passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation, et le solde net doit être présenté à l'état consolidé de la situation financière, lorsque la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

2.19.3 Classement des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Les actifs financiers sont ultérieurement classés comme étant évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique lié à la gestion de ces actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les passifs financiers sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Société a effectué les classements suivants :

- ♦ La trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs, le découvert bancaire, les créditeurs et charges à payer ainsi que la dette à long terme sont classés comme ultérieurement évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif; et
- ♦ Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés à des fins de couverture sont classés comme ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les gains et pertes résultant de la réévaluation périodique sont portés en résultat dans les autres (gains) pertes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

2.19.4 Dépréciation des actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, la Société évalue les pertes de crédit attendues pour les actifs financiers classés au coût amorti. Ces pertes de crédit attendues sont évaluées au moyen d'une matrice fondée sur l'historique des pertes de crédit et sont ajustées pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions économiques ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu. La variation nette des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers classés au coût amorti est comptabilisée en résultat net.

2.19.5 Financements ne portant pas intérêt

À l'obtention d'un emprunt ne portant pas intérêt, advenant le cas où celui-ci est reçu à titre de subvention d'un actif, la différence entre la juste valeur de l'emprunt et la contrepartie reçue est comptabilisée en réduction de la valeur comptable de l'actif correspondant à l'état consolidé de la situation financière; sinon, la différence est portée en résultat. La différence comptabilisée en réduction de la valeur comptable de l'actif correspondant est ensuite portée en résultat sur la durée d'utilité estimée de l'actif amortissable, en réduction de la charge d'amortissement.

2.19.6 Modification de passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier uniquement lorsque ce passif est éteint et l'obligation précisée au contrat est soit exécutée, annulée ou expirée. Un échange d'instruments d'emprunt dont les conditions sont substantiellement différentes est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, une modification substantielle des conditions d'un passif financier est comptabilisée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier éteint et la juste valeur du nouveau passif financier est comptabilisée en résultat net ainsi que les coûts de transaction non amortis.

2.19.7 Coûts de transaction directement imputables à l'obtention d'un financement

Les coûts de transaction directement imputables à l'obtention ou à la modification d'un financement qui ne résulte pas en une décomptabilisation sont comptabilisés en réduction de la valeur comptable du passif financier correspondant et sont amortis sur la durée de l'entente de financement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cependant, les coûts de transaction directement imputables à l'obtention d'une facilité de crédit d'exploitation rotatif à long terme sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière, en tant qu'autres actifs à long terme, et sont amortis selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée de la facilité de crédit. La portion à court terme est présentée dans les autres actifs à court terme en tant que frais payés d'avance.

2.19.8 Coûts de transaction directement imputables à l'émission d'actions

Les coûts de transaction directement imputables à l'émission d'actions sont comptabilisés, net des impôts, en réduction du produit de l'émission des actions correspondantes.

2.19.9 Instruments dérivés

La Société a recours à certains instruments dérivés afin :

- ♦ D'éliminer ou de réduire les risques liés aux fluctuations des taux de change influant sur ses achats de matières premières et fournitures, ses acquisitions d'immobilisations corporelles et, s'il y a lieu, sa contrepartie en espèces lors d'investissements dans des établissements à l'étranger libellés en monnaies étrangères;
- ♦ D'éliminer ou de réduire les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt influant sur sa charge d'intérêt; et
- ♦ De réduire les risques liés aux fluctuations des prix de certaines matières premières et fournitures.

La direction est responsable de l'établissement des niveaux de risque acceptables et n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives. La Société a recours à ces instruments financiers uniquement dans le but de couvrir des opérations futures hautement probables ainsi que des engagements ou obligations existants.

Les gains et pertes découlant de la réévaluation périodique d'instruments dérivés procurant une couverture économique, mais qui ne sont pas admissibles aux fins de la comptabilité de couverture, sont portés en résultat dans les autres (gains) pertes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

2.19.10 Comptabilité de couverture

Documentation

La Société utilise la comptabilité de couverture lorsqu'elle se conforme aux règles qui le lui permettent. La Société constitue une documentation en bonne et due forme pour les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que pour son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les instruments de couverture à des actifs et passifs spécifiques figurant à l'état consolidé de la situation financière ou à des opérations spécifiques prévues. La Société détermine aussi, de façon méthodique, tant lors de la mise en place de la couverture que par la suite, si les instruments désignés à des fins de couverture répondent aux contraintes d'efficacité.

Couverture de flux de trésorerie

La Société utilise la comptabilité de couverture pour ses achats de matières premières et fournitures, pour ses acquisitions d'immobilisations corporelles et pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur ses emprunts à terme à taux variable.

Lorsque les transactions prévues qui constituent des éléments couverts entraînent la constatation d'actifs ou de passifs financiers, la variation de juste valeur relative à la portion efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et le cumul est présenté à titre de réserve de couverture dans l'état consolidé des capitaux propres. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert a un impact sur le résultat net. Toute portion inefficace est immédiatement portée en résultat dans les autres (gains) pertes.

Lorsque les transactions prévues qui constituent des éléments couverts entraînent la constatation d'actifs non financiers (par exemple des stocks), la variation de juste valeur relative à la portion efficace de la couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat global à titre d'autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net et le cumul est présenté à titre de réserve de couverture dans l'état consolidé des capitaux propres. Le montant porté dans le cumul de la réserve de couverture est transféré des capitaux propres à la valeur comptable initiale des actifs non financiers couverts lors de leur acquisition, sans être comptabilisé au résultat global à titre d'autres éléments du résultat global.

Lorsque la relation de couverture ne satisfait plus aux règles de la comptabilité de couverture ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, la Société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture de manière prospective pour cette relation ou instrument. Si l'élément couvert est un actif ou passif financier, les gains ou pertes cumulés demeurent dans la réserve de couverture et sont reclassés en résultat dans la même période où l'élément couvert sous-jacent est constaté au résultat. Dans le cas où l'élément couvert est un actif non financier, les gains ou pertes cumulés demeurent dans la réserve de couverture et sont transférés des capitaux propres à la valeur comptable initiale des actifs non financiers couverts lors de leur acquisition, sans être comptabilisés au résultat global à titre d'autres éléments du résultat global. De plus, si la Société estime que l'opération future ne se réalisera pas, les gains ou pertes cumulés constatés dans la réserve de couverture sont immédiatement reclassés en résultat dans les autres (gains) pertes.

2.20 Instruments financiers - Méthodes comptables appliquées à l'exercice terminé le 31 décembre 2017

2.20.1 Actifs et passifs financiers

Un instrument financier représente tout contrat qui crée un actif financier pour une entité et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour une autre entité. En règle générale, les instruments financiers sous forme d'actifs financiers et de passifs financiers sont présentés séparément. Les actifs et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles qui créent et définissent l'instrument financier. Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur.

2.20.2 Compensation d'actifs et de passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation, et le solde net doit être présenté à l'état consolidé de la situation financière, lorsque la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

2.20.3 Classement des instruments financiers

Un instrument financier ou ses différentes composantes sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, en tant qu'actif ou passif financier ou en tant qu'instrument de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Le classement approprié est déterminé au moment de la comptabilisation initiale et ne change habituellement pas par la suite, à moins que les modalités de l'instrument ne changent.

La Société a effectué les classements suivants :

- ♦ La trésorerie et équivalents de trésorerie et les débiteurs sont classés comme des prêts et créances et sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- ♦ Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés à des fins de couverture sont des actifs et passifs détenus à des fins de transaction, classés à la juste valeur par le biais du résultat net, et sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes résultant de la réévaluation périodique sont portés en résultat dans les autres (gains) pertes;
- ♦ Le découvert bancaire, les créditeurs et charges à payer ainsi que la dette à long terme sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif; et
- ♦ Les prêts participatifs sont désignés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes liés aux réévaluations périodiques sont portés en résultat dans les frais financiers.

2.20.4 Financements ne portant pas intérêt

À l'obtention d'un emprunt ne portant pas intérêt, advenant le cas où celui-ci est reçu à titre de subvention d'un actif, la différence entre la juste valeur de l'emprunt et la contrepartie reçue est comptabilisée en réduction de la valeur comptable de l'actif correspondant à l'état consolidé de la situation financière; sinon, la différence est portée en résultat. La différence comptabilisée en réduction de la valeur comptable de l'actif correspondant est ensuite portée en résultat sur la durée d'utilité estimée de l'actif amortissable, en réduction de la charge d'amortissement.

2.20.5 Coûts de transaction directement imputables à l'obtention d'un financement

Les coûts de transaction directement imputables à l'obtention ou à la modification d'un financement qui ne résulte pas en une décomptabilisation qui n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en réduction de la valeur comptable du passif financier correspondant et sont amortis sur la durée de l'entente de financement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cependant, les coûts de transaction directement imputables à l'obtention d'une facilité de crédit d'exploitation rotatif à long terme sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière, en tant qu'autres actifs à long terme, et sont amortis selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée de la facilité de crédit. La portion à court terme est présentée dans les autres actifs à court terme en tant que frais payés d'avance.

2.20.6 Coûts de transaction directement imputables à l'émission d'actions

Les coûts de transaction directement imputables à l'émission d'actions sont comptabilisés, net des impôts, en réduction du produit de l'émission des actions correspondantes.

2.20.7 Instruments dérivés

La Société a recours à certains instruments dérivés afin :

- ♦ D'éliminer ou de réduire les risques liés aux fluctuations des taux de change influant sur ses achats de matières premières et fournitures, ses acquisitions d'immobilisations corporelles et, s'il y a lieu, sa contrepartie en espèces lors d'investissements dans des établissements à l'étranger libellés en monnaies étrangères;
- ♦ D'éliminer ou de réduire les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt influant sur sa charge d'intérêt; et
- ♦ De réduire les risques liés aux fluctuations des prix de certaines matières premières et fournitures.

La direction est responsable de l'établissement des niveaux de risque acceptables et n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives. La Société a recours à ces instruments financiers uniquement dans le but de couvrir des opérations futures hautement probables ainsi que des engagements ou obligations existants.

Les gains et pertes découlant de la réévaluation périodique d'instruments dérivés procurant une couverture économique, mais qui ne sont pas admissibles aux fins de la comptabilité de couverture, sont portés en résultat dans les autres (gains) pertes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

2.20.8 Comptabilité de couverture

Documentation

La Société utilise la comptabilité de couverture lorsqu'elle se conforme aux règles qui le lui permettent. La Société constitue une documentation en bonne et due forme pour les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que pour son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les instruments dérivés à des actifs et passifs spécifiques figurant à l'état consolidé de la situation financière ou à des opérations spécifiques prévues. La Société détermine aussi, de façon méthodique, tant lors de la mise en place de la couverture que par la suite, si les instruments dérivés désignés à des fins de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Couverture de flux de trésorerie

La Société utilise la comptabilité de couverture pour ses achats de matières premières et fournitures, pour ses acquisitions d'immobilisations corporelles et pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur ses emprunts à terme à taux variable.

La variation de juste valeur relative à la portion efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et le cumul est présenté à titre de réserve de couverture dans l'état consolidé des capitaux propres. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert a un impact sur le résultat net. Toute portion inefficace est immédiatement portée en résultat dans les autres (gains) pertes.

Lorsque les transactions prévues qui constituent des éléments couverts entraînent la constatation d'actifs non financiers (par exemple des stocks), les gains ou pertes antérieurement comptabilisés dans la réserve de couverture sont inclus dans la valeur comptable initiale des actifs non financiers acquis et sont comptabilisés en résultat net à mesure que les actifs non financiers couverts sont décomptabilisés.

Lorsque la relation de couverture ne satisfait plus aux règles de la comptabilité de couverture ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié, exercé ou que sa désignation est annulée, la Société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture de manière prospective pour cette relation ou instrument. Les gains ou pertes correspondants précédemment constatés dans la réserve de couverture sont maintenus dans celle-ci et sont portés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert sous-jacent est constaté au résultat. De plus, si la Société estime que l'opération future ne se réalisera pas, les gains ou pertes cumulés correspondants constatés dans la réserve de couverture sont immédiatement portés en résultat dans les autres (gains) pertes.

2.21 Information sectorielle

Les secteurs d'activité sont déterminés en fonction de la structure de gestion et du système d'information interne de la Société. Tous les résultats des secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par le comité de direction de la Société aux fins de la prise de décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluation de sa performance, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles.

Les activités de la Société sont présentées dans un seul secteur, soit celui du développement, de la fabrication et de la commercialisation d'une vaste gamme de jus et boissons de fruits et de légumes prêts à boire; de concentrés de jus surgelés; et de produits alimentaires spécialisés; ainsi que de l'importation, du conditionnement et de la commercialisation de vins sélectionnés de plusieurs pays d'origine. Ce secteur d'activité comprend également la prestation de services liés à la vente de ces produits. La structure d'information indique de quelle manière la Société gère son entreprise et comment elle classe ses activités aux fins de la planification et de l'évaluation de la performance. De ce fait, la Société gère son secteur d'activité en le considérant comme une seule unité opérationnelle stratégique.

Note 3. Jugements dans l'application des méthodes comptables et sources d'incertitudes relatives aux estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges dans les présents états financiers consolidés et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et actifs éventuels. Ces hypothèses et ces estimations sont évaluées continuellement et sont basées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, incluant les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels portant sur les éléments faisant l'objet d'hypothèses et d'estimations pourraient donc différer de celles-ci.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Des explications quant aux principales hypothèses et estimations utilisées sont présentées ci-dessous :

3.1 Évaluation des revenus tirés de la vente de produits

Les revenus tirés de la vente de produits sont constatés au montant de contrepartie auquel la Société s'attend à avoir droit. Ce montant comprend des déductions pour rabais ou redevances dont l'établissement utilise, dans certains cas, des hypothèses fondées sur des estimations basées sur l'historique et l'expérience de la Société.

3.2 Évaluation des impôts sur le résultat

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôt différé selon les lois fiscales des divers territoires où la Société exerce ses activités.

Des hypothèses et estimations sont émises afin de déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisé, d'après l'échéancier probable et le niveau du résultat imposable futur de la Société ainsi que les stratégies fiscales futures. Le montant total des actifs d'impôt différé peut être modifié si les estimations du résultat imposable futur prévu et des avantages attendus des stratégies fiscales sont revues à la baisse, ou en cas d'adoption de modifications des lois fiscales qui limitent, en temps ou en ampleur, la capacité de la Société à utiliser des avantages fiscaux futurs.

Le recours au jugement est également nécessaire pour évaluer l'incidence des interprétations, des lois et règlements fiscaux, de façon à s'assurer de l'intégralité et de la présentation fiable de l'impôt à recouvrer, de l'impôt exigible ainsi que des actifs et passifs d'impôt différé.

3.3 Évaluation des actifs et passifs au titre des prestations définies

L'évaluation par la Société des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations définies et du calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, le taux de croissance attendu des salaires, le taux d'indexation des rentes servies ainsi que la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des prestations des régimes à prestations définies porté en résultat et en autres éléments du résultat global ainsi que de l'actif net ou du passif net au titre des prestations définies présenté à l'état consolidé de la situation financière.

Se reporter à la note 26 pour en savoir plus sur les hypothèses utilisées.

3.4 Évaluation d'actifs non financiers

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la juste valeur des groupes d'UGT auxquels est affecté le goodwill nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres tels que les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables; il requiert donc l'exercice du jugement de façon substantielle. Les tests de dépréciation sur les immobilisations corporelles et incorporelles sont également fondés sur des hypothèses. Toute dégradation future des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer les valeurs comptables actuelles des immobilisations corporelles et incorporelles.

Se reporter à la note 19 pour en savoir plus sur le test de dépréciation du goodwill.

3.5 Regroupement d'entreprises

Lors d'un regroupement d'entreprises, la Société doit émettre des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. Pour ce faire, la Société doit déterminer la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris à la date d'acquisition. Le goodwill est évalué comme l'excédent du total de la contrepartie transférée et du montant de la participation ne donnant pas le contrôle sur la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiés. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur le montant inscrit à titre d'actif et de passif dans l'état consolidé de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles acquises, l'identification des immobilisations incorporelles de même que la détermination de durées d'utilité déterminées ou indéterminées des immobilisations incorporelles acquises auront une incidence sur le résultat net de la Société.

Se reporter à la note 6 pour en savoir plus sur les hypothèses et estimations utilisées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

3.6 Évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3

La Société doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'elle évalue la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer aux vendeurs de Old Orchard Brands, LLC (« OOB »). Les principales hypothèses émises et estimations utilisées concernent, entre autres, le résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») ajusté attendu en 2019 de OOB ainsi que le taux de volatilité de ce dernier. Dans des circonstances où les hypothèses émises et les estimations utilisées s'avéreraient significativement différentes des données observées ultérieurement, l'écart aurait une incidence sur le résultat net de la Société et sur le montant constaté à l'état consolidé de la situation financière.

Se reporter aux notes 6 et 13 pour en savoir plus sur les hypothèses et estimations utilisées.

Note 4. Adoption de normes IFRS

4.1 IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 15 qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a appliqué la norme IFRS 15 de manière rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de première application, sans retraitement des soldes comparatifs au 31 décembre 2017.

L'adoption de la norme IFRS 15 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société, sauf pour les modifications suivantes de divulgation :

- L'adoption de la norme IFRS 15 modifie les méthodes comptables de la Société relativement à la constatation des ventes. Avant l'adoption de cette norme, les revenus étaient constatés lorsqu'un ensemble de conditions étaient satisfaites et à un montant correspondant à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise maintenant les produits tirés de contrats conclus avec ses clients au moment où le transfert de contrôle a lieu pour un montant correspondant à la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit; et
- L'adoption de la norme IFRS 15 modifie l'allocation entre les revenus tirés de la vente de produits et les revenus tirés de la prestation de services, tel que décrit à la note 7.

4.2 IFRS 9 Instruments financiers

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 9 qui s'applique aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a appliqué la norme IFRS 9 de manière rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de première application, sans retraitement des soldes comparatifs au 31 décembre 2017.

4.2.1 Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers

Classement des instruments financiers

L'adoption de la norme IFRS 9 modifie les méthodes comptables de la Société relativement au classement des instruments financiers.

Suite à l'adoption, le classement effectué par la Société est le suivant :

- La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les débiteurs étaient classés comme des prêts et créances avant l'adoption de la norme IFRS 9 et sont maintenant classés comme ultérieurement évalués au coût amorti;
- Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés à des fins de couverture étaient classés comme des actifs et passifs détenus à des fins de transaction, classés à la juste valeur par le biais du résultat net avant l'adoption de la norme IFRS 9 et sont maintenant classés comme ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net; et
- Le découvert bancaire, les créditeurs et charges à payer ainsi que la dette à long terme étaient classés comme des autres passifs financiers avant l'adoption de la norme IFRS 9 et sont maintenant classés comme ultérieurement évalués au coût amorti.

L'adoption de la norme IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur la mesure des instruments financiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Dépréciation des actifs financiers

L'adoption de la norme IFRS 9 modifie la méthode utilisée afin de calculer la dépréciation des débiteurs.

Selon la norme IFRS 9, la dépréciation des actifs financiers est basée sur un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Avant l'adoption de cette norme, la dépréciation des actifs financiers était basée sur un modèle de pertes encourues qui exigeait qu'un événement de perte se produise avant qu'une perte de crédit soit évaluée.

L'adoption de la norme IFRS 9 n'a pas eu d'incidence significative sur la dépréciation des débiteurs.

Modification de passifs financiers

Dans le cadre de l'adoption de la norme IFRS 9, la Société a modifié la comptabilisation des passifs financiers qui comprennent une option de remboursement anticipé au pair, sans prime de remboursement anticipé. Avant l'adoption de la norme IFRS 9, la Société déterminait si une modification des conditions contractuelles était considérée comme substantielle ou non. Lors de l'adoption de la norme IFRS 9, la Société a déterminé que la modification de ce type de passif financier équivaut au remboursement anticipé sans pénalité du passif financier initial et à la création d'un nouveau passif financier aux conditions du marché. Par conséquent, le passif financier d'origine sera décomptabilisé, y compris les coûts de transaction non amortis, et le nouveau passif financier sera comptabilisé à la juste valeur.

L'incidence de l'adoption de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2017 sur l'état consolidé du résultat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 aurait été une diminution des frais financiers d'environ 818 000 \$ et une augmentation des impôts sur le résultat d'environ 213 000 \$, ayant pour effet une augmentation du résultat net d'environ 605 000 \$ et une augmentation du résultat net attribuable aux actionnaires de la Société d'environ 545 000 \$. L'incidence sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, aurait été une augmentation de la dette à long terme (incluant la tranche à court terme) d'environ 443 000 \$ ainsi qu'une diminution des passifs d'impôt différé d'environ 115 000 \$ et des capitaux propres d'environ 328 000 \$. De plus, le taux d'intérêt effectif de l'emprunt à terme de Lassonde Pappas and Company, Inc. (« LPC ») au 31 décembre 2017 aurait été de 3,85 % au lieu de 4,10 %.

L'application rétrospective de la norme IFRS 9 visant la modification de passifs financiers a eu l'incidence suivante sur les informations comparatives présentées dans les présents états financiers consolidés de la Société :

	Au 31 déc. 2017	Retraitement	Au 1 ^{er} janvier 2018
	\$	\$	\$
États consolidés de la situation financière			
Tranche à court terme de la dette à long terme	9 807	264	10 071
Dette à long terme	158 915	179	159 094
Passifs d'impôt différé	44 560	(115)	44 445
Capitaux propres			
Cumul des autres réserves	51 762	15	51 777
Résultats non distribués	477 576	(310)	477 266
Participation ne donnant pas le contrôle	45 378	(33)	45 345

4.2.2 Comptabilité de couverture

Dans le cadre de la couverture de transactions qui donne lieu à la constatation d'actifs non financiers (par exemple des stocks), depuis la date d'application initiale d'IFRS 9, la variation de juste valeur relative à la portion efficace de la couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat global à titre d'autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net et le cumul est présenté à titre de réserve de couverture en capitaux propres. Le montant porté dans le cumul de la réserve de couverture est transféré des capitaux propres à la valeur comptable initiale des actifs non financiers couverts lors de leur acquisition, sans être comptabilisée au résultat global à titre d'autres éléments du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

4.3 IFRIC 22 Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRIC 22 qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Note 5. Modifications comptables futures

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié une série de normes qui sont obligatoires mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Seules les normes qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société ont été divulguées ci-dessous.

Norme	Date de publication	Entrée en vigueur ⁱ⁾	Incidence ⁱⁱ⁾
IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	Janvier 2016	1 ^{er} janvier 2019	Voir note 5.1
IFRIC 23 <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>	Juin 2017	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence financière
IAS 19 <i>Avantages du personnel</i>	Février 2018	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence financière

i) S'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter de cette date.

ii) Incidence estimée par la Société sur ses états financiers consolidés.

5.1 IFRS 16 Contrats de location

L'IASB a publié la norme IFRS 16 qui vise le remplacement des normes suivantes : IAS 17 *Contrat de location*, IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC-15 *Avantages dans les contrats de location simple* et SIC-27 *Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location*. Cette nouvelle norme établit les directives quant à la constatation et à la divulgation des contrats de location. IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour le preneur qui entraîne la constatation de tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative. Des exemptions sont permises concernant les contrats de location à court terme et les contrats de location dont l'actif sous-jacent a une faible valeur.

La Société adoptera la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019 et estime que l'adoption aura une incidence significative sur ses états financiers consolidés. Ces changements seront appliqués de manière rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application au 1^{er} janvier 2019.

La Société prévoit que l'adoption de la norme IFRS 16 donnera lieu à une augmentation significative de ses actifs et de ses passifs en raison de la comptabilisation des actifs au titre du droit d'utilisation ainsi que des obligations locatives. À ce stade-ci de la mise en œuvre de la norme IFRS 16, la Société estime que l'augmentation des actifs et passifs devrait représenter environ 28 275 000 \$. Cette incidence est toutefois susceptible de changer d'ici la fin de la mise en œuvre de la norme.

La Société présentera les divulgations requises dans ses états financiers consolidés du premier trimestre se terminant le 30 mars 2019.

5.2 IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'IASB a publié la norme IFRIC 23 afin de clarifier les exigences de comptabilisation et d'évaluation dans IAS 12 *Impôts sur le résultat* lorsqu'il existe une incertitude quant aux traitements de l'impôt sur le résultat.

5.3 IAS 19 Avantages du personnel

L'IASB a modifié la norme IAS 19 afin de clarifier les exigences lors de la modification, la réduction ou la liquidation d'un régime.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Note 6. Regroupement d'entreprises

6.1 Description du regroupement d'entreprises

Le 31 mai 2018, une filiale américaine détenue à 90 % par la Société a complété l'acquisition de 100 % des titres de participation de Old Orchard Brands, LLC, suite à la signature, le 26 avril 2018, d'une entente définitive à cet effet.

Fondée en 1985, OOB est un leader dans les jus et boissons de fruits prêts à boire dans la région du centre des États-Unis. La marque Old Orchard est deuxième en importance aux États-Unis dans les concentrés de jus surgelés. Son siège social est situé à Sparta, Michigan.

Ce regroupement d'entreprises permettra à la Société de consolider sa présence dans le secteur des jus de marque nationale aux États-Unis et de renforcer sa présence dans ce pays.

6.2 Sources des fonds et juste valeur de la contrepartie transférée à la date de clôture de la transaction

	Au 31 mai 2018	
	Preliminaire	Final
	\$	\$
Sources :		
Nouvel emprunt à terme ⁱ⁾	189 041	189 041
Crédit d'exploitation rotatif US ⁱ⁾	7 882	7 882
	196 923	196 923
Frais d'acquisition ⁱⁱ⁾	(1 135)	(1 135)
Frais liés au nouvel emprunt à terme ⁱⁱⁱ⁾	(2 895)	(2 895)
Frais liés au crédit d'exploitation rotatif US ^{iv)}	(121)	(121)
Contrepartie à recevoir ^{v)}	-	(48)
Contrepartie à payer ^{vi)}	5 756	5 179
Contrepartie éventuelle à payer aux vendeurs ^{vii)}	9 970	1 165
Juste valeur de la contrepartie transférée	208 498	199 068

i) Des informations supplémentaires concernant le nouvel emprunt à terme et le crédit d'exploitation rotatif US sont présentées à la note 21.

ii) Comptabilisés dans les frais de vente et d'administration à l'état consolidé du résultat.

iii) Comptabilisés en réduction de la valeur comptable de l'emprunt à terme et amortis sur la durée de l'emprunt à terme, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

iv) Comptabilisés dans les autres actifs à long terme et amortis linéairement sur la durée de l'entente.

v) Comprend un montant concernant l'ajustement du fonds de roulement.

vi) Comprend un montant à payer pour une usine et son terrain.

vii) L'entente conclue avec les vendeurs contient une contrepartie éventuelle d'un montant maximum de 10 000 000 \$ US, liée à l'atteinte d'objectifs financiers basés sur le BAIIA ajusté, qui pourrait être payée au cours des deux années suivantes. La juste valeur finale de la contrepartie éventuelle comptabilisée à la date d'acquisition, d'un montant de 1 165 000 \$ (900 000 \$ US), a été évaluée selon des probabilités estimées par la direction liées aux BAIIA ajustés futurs à atteindre ainsi qu'à la volatilité associée à ceux-ci. Ce montant est présenté au poste autre passif à long terme dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer aux vendeurs seront portées en résultat de la période au cours de laquelle elles surviennent, dans les autres (gains) pertes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

6.3 Frais liés à l'acquisition et au financement

Au 31 décembre 2018, le coût total des frais liés à l'acquisition et au financement se détaille comme suit :

	Au 31 déc. 2018
	\$
Frais d'acquisition ⁱ⁾	1 960
Frais liés au nouvel emprunt à terme ⁱⁱ⁾	3 482
Frais liés au crédit d'exploitation rotatif US ⁱⁱⁱ⁾	121
	5 563

- i) Comptabilisés dans les frais de vente et d'administration à l'état consolidé du résultat.
- ii) Comptabilisés en réduction de la valeur comptable de l'emprunt à terme et amortis sur la durée de l'emprunt à terme, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
- iii) Comptabilisés dans les autres actifs à long terme et amortis linéairement sur la durée de l'entente.

6.4 Actifs acquis et passifs repris à la date d'acquisition

La Société a finalisé le prix d'achat et a ajusté rétroactivement la répartition préliminaire de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris comptabilisés à la date d'acquisition du 31 mai 2018, afin de tenir compte de nouvelles informations obtenues à propos des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

	Au 31 mai 2018	
	Préliminaire	Final
	\$	\$
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 090	1 090
Débiteurs	10 795	10 299
Stocks	14 256	14 282
Autres actifs à court terme	568	394
Immobilisations corporelles	14 715	14 715
Immobilisations incorporelles	80 248	72 929
	121 672	113 709
Passif		
Créditeurs et charges à payer	9 707	9 815
Autres passifs à court terme	162	162
	9 869	9 977
Actif net identifiable acquis	111 803	103 732

6.5 Détermination de la juste valeur

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comptabilisés à la date d'acquisition a été déterminée selon des hypothèses émises et des estimations faites par la Société.

6.5.1 Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur, qui ne diffère pas de manière significative de leur valeur brute contractuelle et des encaissements prévus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

6.5.2 Stocks

Les stocks de matières premières sont évaluées au moindre de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les stocks de produits finis sont évalués à leur valeur nette de réalisation.

6.5.3 Immobilisations corporelles

La Société a mandaté un expert pour l'assister dans son évaluation des immobilisations corporelles acquises. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur juste valeur, en se fondant sur le rapport de l'évaluateur indépendant.

6.5.4 Immobilisations incorporelles

La Société a mandaté un expert pour l'aider à évaluer les immobilisations incorporelles acquises. L'évaluation du nom commercial et des marques de commerce de OOB a été effectuée selon la méthode de l'exonération des redevances. La méthode de la perte de profits a été employée pour évaluer les engagements de non-concurrence. Après avoir analysé l'apport des autres éléments d'actif à la réalisation des flux de trésorerie, la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes a été employée pour calculer la valeur des relations clients. La méthode de l'exonération des redevances, la méthode de la perte de profits et la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes se fondent principalement sur les flux de trésorerie actualisés prévus, selon l'information disponible, par exemple l'historique et les projections de revenus de OOB, le taux de diminution de la clientèle et certaines autres hypothèses pertinentes.

	Durées d'utilité estimées	Au 31 mai 2018	
		Juste valeur préliminaire	Juste valeur finale
		\$	\$
Immobilisations incorporelles			
Relations clients	15 ans	54 412	47 950
Marques de commerce et nom commercial	20 ans	25 555	24 635
Clauses de non-concurrence	1 à 3 ans	281	344
		80 248	72 929

6.6 Goodwill découlant du regroupement d'entreprises

	Au 31 mai 2018	
	Préliminaire	Final
	\$	\$
Contrepartie transférée	208 498	199 068
Moins :		
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	111 803	103 732
Goodwill	96 695	95 336

Le goodwill comptabilisé dans le cadre de ce regroupement d'entreprises est déductible linéairement aux fins fiscales sur une période de 15 ans.

6.7 Incidence du regroupement d'entreprises sur la performance financière de la Société

Le résultat net consolidé de la Société de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 comprend des ventes d'un montant de 66 957 000 \$ et une perte nette d'un montant de 563 000 \$, générées par les activités de OOB aux États-Unis.

Si ce regroupement d'entreprises avait été effectué le 1^{er} janvier 2018, les ventes consolidées et le résultat net consolidé de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 se seraient chiffrés à 1 654 398 000 \$ et 69 987 000 \$, respectivement. La Société estime que ces données pro forma représentent une évaluation approximative de la performance financière de l'entreprise regroupée sur une période de douze mois et qu'elles peuvent fournir des points de référence aux fins de comparaison avec la performance financière des périodes futures.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Pour déterminer les ventes et le résultat net consolidés pro forma de la Société si OOB avait été acquise le 1^{er} janvier 2018, la Société a :

- ♦ Calculé l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles acquises selon la juste valeur provenant de la comptabilisation du regroupement d'entreprises plutôt que selon la valeur comptable comptabilisée dans les états financiers antérieurs à l'acquisition;
- ♦ Calculé les coûts d'emprunt sur le niveau d'endettement net de la Société après le regroupement d'entreprises; et
- ♦ Exclu les frais liés à l'acquisition portés en résultat et les frais de transaction du vendeur comptabilisés dans les états financiers antérieurs à l'acquisition.

Dans le cours normal de ses activités, OOB a des engagements en vertu de divers contrats d'achat de matières premières.

Note 7. Ventes

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Revenus tirés de la vente de produits	1 570 391	1 498 125
Revenus tirés de la prestation de services ⁱ⁾	22 224	26 779
Autres revenus	1 381	1 244
	1 593 996	1 526 148

- ⁱ⁾ Les revenus tirés de la prestation de services pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 incluent un montant de 6 963 000 \$ de revenus de services de livraison qui ont été rendus avant le transfert de contrôle des biens à livrer. Selon la nouvelle norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* adoptée le 1^{er} janvier 2018, ces revenus correspondent à des revenus tirés de la vente de produits.

Note 8. Informations supplémentaires concernant le résultat

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Dépréciation des stocks incluse dans le coût des ventes	5 478	6 950
Amortissement des immobilisations corporelles inclus dans le coût des ventes	21 909	20 843
Amortissement des immobilisations corporelles inclus dans les frais de vente et d'administration	4 089	3 903
Amortissement des immobilisations incorporelles inclus dans les frais de vente et d'administration	22 754	20 468
Charge liée aux paiements minimaux de contrats de location simple	10 107	10 120
Charge liée à des loyers conditionnels de contrats de location simple	713	698
Charge liée aux avantages du personnel	217 584	216 259
Charge liée à la recherche et au développement	966	829
Crédits d'impôt liés à la recherche et au développement	(280)	(289)

Le coût des ventes présenté à l'état consolidé du résultat correspond au coût des stocks passé en charge pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017.

Note 9. (Gains) pertes sur immobilisations

Le 30 juin 2017, la Société a conclu une transaction de vente d'une usine et de son terrain pour un montant net des frais afférents de 2 135 000 \$. Cette transaction a permis à la Société de réaliser un gain sur cession d'immobilisations corporelles d'un montant total de 615 000 \$. Ces immobilisations avaient été acquises en 2016 suite à la réalisation de l'engagement prévu dans le cadre du regroupement d'entreprises non significatif conclu en août 2014.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Note 10. Frais financiers

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Intérêts de la dette à long terme	13 227	9 178
Amortissement des coûts de transaction directement imputables à l'obtention d'un financement	1 524	2 343
Autres intérêts, net des revenus d'intérêts	(287)	(13)
Charges d'intérêts	14 464	11 508
Frais bancaires	672	708
	15 136	12 216

Note 11. Autres (gains) pertes

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
(Gains) pertes de change	(363)	(231)
Variation de juste valeur d'instruments financiers non désignés à des fins de couverture	1 541	(19)
Autres (gains) pertes	(68)	-
	1 110	(250)

Note 12. Impôts sur le résultat

12.1 Rapprochement entre la charge d'impôts sur le résultat et le résultat avant impôts

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Résultat avant impôts	88 946	121 324
Impôts sur le résultat		
Charge d'impôts sur le résultat calculée à 26,7 % (26,8 % en 2017)	23 748	32 515
Écart du taux d'imposition lié aux filiales ayant des taux d'imposition différents	(214)	7 310
Bénéfice découlant de placements dans des filiales	(2 458)	(1 324)
Réévaluation de la reconnaissance des actifs d'impôt différé sur les pertes en capital	-	(82)
Effet fiscal sur les postes non déductibles ou non imposables	109	162
Effet des modifications des taux d'imposition et des lois fiscales sur l'impôt différé	(62)	(11 429)
Ajustement d'impôt relatif aux exercices précédents	(146)	(1 068)
Autres	(46)	(258)
	20 931	25 826

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

12.2 Impôts portés en résultat

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible de l'exercice	15 411	29 160
Ajustement d'impôt relatif aux exercices précédents	328	(1 013)
	15 739	28 147
Impôt différé		
Charge d'impôt différé de l'exercice	5 728	9 163
Ajustement de l'impôt différé attribuable aux modifications des taux d'imposition et des lois fiscales ⁱ⁾	(62)	(11 429)
Ajustement d'impôt relatif aux exercices précédents	(474)	(55)
	5 192	(2 321)
	20 931	25 826

- i) Inclut un ajustement de 11 327 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 relativement à la réforme fiscale américaine adoptée le 22 décembre 2017 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette réforme réduit notamment le taux d'imposition fédéral des sociétés de 35 % à 21 %.

12.3 Impôt différé

Au 31 décembre 2018, la Société possédait des pertes en capital inutilisées d'un montant de 3 233 000 \$ (3 233 000 \$ au 31 décembre 2017) pour lesquelles aucun avantage fiscal n'était comptabilisé. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment dans le futur et ne peuvent être utilisées que lorsque des gains en capital seront réalisés par les entités ayant des pertes en capital reportées.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé en lien avec les différences temporaires relatives aux résultats non distribués des filiales étrangères puisque la Société est en position de déterminer le moment où elles se renverseront et qu'il est probable qu'elles ne se renverseront pas dans un avenir prévisible. Le montant des différences temporaires était de 154 280 000 \$ au 31 décembre 2018 (137 260 000 \$ au 31 décembre 2017) pour un passif d'impôt différé potentiel de 7 714 000 \$ (6 863 000 \$ en 2017).

12.4 Explication de la variation des passifs d'impôt différé

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Solde au début	44 560	51 956
Retraitement ⁱ⁾	(115)	-
(Recouvrement) charge d'impôt différé de l'exercice porté en résultat	5 192	(2 321)
(Recouvrement) charge d'impôt différé de l'exercice relatif aux autres éléments du résultat global	3 401	(3 459)
(Recouvrement) charge d'impôt différé de l'exercice porté en capitaux propres ⁱⁱ⁾	(192)	-
Écart de change	2 113	(1 616)
Solde à la fin	54 959	44 560

- i) Des informations supplémentaires concernant le retraitement sont présentées à la note 4.2.1.

- ii) (Recouvrement) charge d'impôt différé de l'exercice porté en capitaux propres via le transfert des (gains) pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie aux actifs non financiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

12.5 Rapprochement des (actifs) passifs d'impôt différé

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des (actifs) passifs d'impôt différé par catégories de différences temporaires comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière :

Exercice terminé le 31 décembre 2018							
	Solde au 31 déc. 2017	Retraitement ⁱ⁾	Porté en résultat net ⁱⁱ⁾	Relatif aux autres éléments du résultat global ⁱⁱⁱ⁾	Porté en capitaux propres ^{iv)}	Écart de change	Solde au 31 déc. 2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments dérivés	(1 053)	-	(291)	2 616	(192)	(9)	1 071
Immobilisations corporelles	38 068	-	2 518	-	-	1 359	41 945
Immobilisations incorporelles et goodwill	13 457	-	5 376	-	-	1 549	20 382
Créditeurs et charges à payer	(5 113)	-	(350)	-	-	(465)	(5 928)
Régimes de retraite à prestations définies	2 084	-	(1 271)	785	-	45	1 643
Dette à long terme	293	(115)	16	-	-	2	196
Autres ^{v)}	(3 176)	-	(806)	-	-	(368)	(4 350)
	44 560	(115)	5 192	3 401	(192)	2 113	54 959

i) Des informations supplémentaires concernant le retraitement sont présentées à la note 4.2.1.

ii) Charge (recouvrement) d'impôt différé de l'exercice porté en résultat net.

iii) Charge (recouvrement) d'impôt différé de l'exercice relatif aux autres éléments du résultat global.

iv) Charge (recouvrement) d'impôt différé de l'exercice porté en capitaux propres via le transfert des (gains) pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie aux actifs non financiers.

v) Comprend les pertes fiscales inutilisées (un actif d'impôt différé de 2 662 000 \$), les crédits d'impôt liés à la recherche et au développement et les frais d'acquisition liés à des regroupements d'entreprises.

Exercice terminé le 31 décembre 2017					
	Solde au 31 déc. 2016	Porté en résultat net ⁱ⁾	Relatif aux autres éléments du résultat global ⁱⁱⁱ⁾	Écart de change	Solde au 31 déc. 2017
	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments dérivés	1 358	52	(2 469)	6	(1 053)
Immobilisations corporelles	45 240	(5 762)	-	(1 410)	38 068
Immobilisations incorporelles et goodwill	16 033	(1 497)	-	(1 079)	13 457
Créditeurs et charges à payer	(9 305)	3 529	-	663	(5 113)
Régimes de retraite à prestations définies	3 751	(740)	(990)	63	2 084
Dette à long terme	481	(160)	-	(28)	293
Autres ⁱⁱⁱ⁾	(5 602)	2 257	-	169	(3 176)
	51 956	(2 321)	(3 459)	(1 616)	44 560

i) Charge (recouvrement) d'impôt différé de l'exercice porté en résultat net.

ii) Charge (recouvrement) d'impôt différé de l'exercice relatif aux autres éléments du résultat global.

iii) Comprend les pertes fiscales inutilisées (un actif d'impôt différé de 981 000 \$), les crédits d'impôt liés à la recherche et au développement et les frais d'acquisition liés à des regroupements d'entreprises.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Note 13. Instruments financiers

13.1 Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle est établie en fonction des informations disponibles sur le marché à la date de l'état consolidé de la situation financière. Lorsqu'il n'existe aucun marché actif pour un instrument financier, la Société a recours aux méthodes d'évaluation décrites ci-après pour déterminer la juste valeur de l'instrument.

Pour formuler les hypothèses qu'exigent certains modèles d'évaluation, la Société s'appuie principalement sur des facteurs de marché externes faciles à observer, lorsqu'ils sont disponibles. Des hypothèses ou des facteurs qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables sont utilisés en l'absence de données externes. Ces hypothèses ou facteurs représentent les meilleures estimations de la direction quant à ceux qui seraient utilisés par les intervenants du marché pour ces instruments. Le risque de crédit lié à l'autre partie et celui propre à la Société ont été pris en compte dans l'estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés.

Les hypothèses et/ou méthodes d'évaluation suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers :

- La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, du découvert bancaire et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée;
- La juste valeur de la dette à long terme, incluant les contrats de location-financement, est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie et calculée au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour des instruments assortis de modalités et de durées résiduelles similaires dont la Société aurait pu se prévaloir sur les marchés à la date d'évaluation;
- La juste valeur des instruments dérivés est déterminée selon des techniques d'évaluation et est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie projetés estimatifs, selon une courbe appropriée des taux d'intérêt et des taux de change. Les hypothèses sont fondées sur les conditions du marché à chaque date de clôture. Les instruments dérivés représentent les montants estimatifs que la Société encaisserait ou paierait pour les transférer lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à chaque date de clôture; et
- La juste valeur de la contrepartie éventuelle est déterminée selon des techniques d'évaluation et est calculée en actualisant les paiements anticipés déterminés selon la valeur attendue des BAIIA ajustés projetés pour 2019.

Les instruments financiers sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation (« données d'entrée ») utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les données d'entrée de niveau 1, et au niveau le plus bas les données d'entrée de niveau 3.

Dans certains cas, les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à des niveaux différents dans la hiérarchie. La juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. L'appréciation de l'importance d'une donnée d'entrée déterminée pour la juste valeur prise dans son ensemble nécessite l'exercice du jugement et tient compte des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Les ajustements apportés pour obtenir des évaluations fondées sur la juste valeur, par exemple les coûts de sortie lorsqu'on évalue la juste valeur diminuée des coûts de sortie, ne doivent pas être pris en compte lors de la détermination du niveau auquel une juste valeur est classée dans la hiérarchie.

Tous les instruments financiers mesurés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ont été classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs; à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs; à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien; et
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La politique de la Société est de comptabiliser les transferts effectués entre les différents niveaux de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert. Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1, 2 et 3.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

13.2 Classement

Le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur s'établissent comme suit :

		Au 31 décembre 2018		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable ⁱ⁾	Juste valeur
		\$	\$	\$	\$
Actifs financiers					
Coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	4 575	4 575	16 234	16 234
Débiteurs	2	147 137	147 137	131 636	131 636
Instruments désignés dans une relation de couverture					
Instruments dérivés ⁱⁱ⁾	2	8 271	8 271	1 311	1 311
Passifs financiers					
Coût amorti					
Découvert bancaire	2	-	-	4 998	4 998
Créditeurs et charges à payer	2	210 203	210 203	195 578	195 578
Dettes à long terme ⁱⁱⁱ⁾	2	321 847	326 272	169 165	172 177
Contrepartie éventuelle à payer aux vendeurs de OOB	3	1 228	1 228	-	-
Juste valeur par le biais du résultat net					
Instruments dérivés ⁱⁱ⁾	2	1 193	1 193	22	22
Instruments désignés dans une relation de couverture					
Instruments dérivés ⁱⁱ⁾	2	1 640	1 640	5 434	5 434

i) Des informations supplémentaires concernant le classement des instruments financiers et le retraitement de la dette à long terme sont présentées à la note 4.2.1.

ii) Comprend les instruments dérivés à court terme et à long terme.

iii) Comprend la tranche à court terme de la dette à long terme.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

	Niveau	Au 31 décembre 2017	
		Valeur comptable	Juste valeur
		\$	\$
Actifs financiers			
Prêts et créances			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	16 234	16 234
Débiteurs	2	131 636	131 636
Dérivés utilisés à des fins de couverture			
Instruments dérivés ⁱ⁾	2	1 311	1 311
Passifs financiers			
Autres passifs financiers			
Découvert bancaire	2	4 998	4 998
Créditeurs et charges à payer	2	195 578	195 578
Dette à long terme ⁱⁱ⁾	2	168 722	172 177
Juste valeur par le biais du résultat net			
Instruments dérivés ⁱ⁾	2	22	22
Dérivés utilisés à des fins de couverture			
Instruments dérivés ⁱ⁾	2	5 434	5 434

i) Comprend les instruments dérivés à court terme et à long terme.

ii) Comprend la tranche à court terme de la dette à long terme.

13.3 Variation de juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3

Le tableau suivant présente la variation de juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3, qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente :

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Juste valeur au début	-	-
Émission	1 165	-
Écart de change ⁱ⁾	63	-
Juste valeur à la fin	1 228	-

i) Porté en autres éléments du résultat global dans l'écart de change découlant de la conversion d'établissements à l'étranger.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

13.4 Analyse de sensibilité des données du niveau 3

La juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer aux vendeurs de OOB est principalement fondée sur les attentes de la Société quant au BAIIA ajusté de OOB pour l'exercice 2019. Un modèle statistique a été utilisé pour tenir compte de la dispersion du BAIIA ajusté de OOB par rapport au BAIIA ajusté attendu. La détermination du BAIIA ajusté attendu en 2019 de OOB et le taux de volatilité de ce dernier sont les facteurs qui influent le plus sur l'évaluation.

Les analyses de sensibilité de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer aux vendeurs de OOB ont été calculées en fonction des changements raisonnablement possibles apportés à chacune des principales hypothèses, sans tenir compte de la modification de plusieurs de ces principales hypothèses simultanément. Toute modification d'une hypothèse pourrait entraîner la modification d'une autre hypothèse, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de la variation de ces hypothèses sur la juste valeur de ces instruments financiers. L'incidence réelle de la variation des hypothèses sur la juste valeur de ces instruments financiers pourrait différer de celles estimées ci-dessous.

Hypothèse	Modification de l'hypothèse	Incidence sur la juste valeur si	
		augmentation de l'hypothèse	diminution de l'hypothèse
		\$	\$
BAIIA ajusté attendu en 2019 de OOB	5 %	1 277	(734)
Taux de volatilité du BAIIA ajusté attendu en 2019 de OOB	5 %	757	(836)

13.5 Comptabilité de couverture

13.5.1 Instruments désignés dans une relation de couverture

Au 31 décembre 2018			
Notionnel	Valeur comptabilisée à l'actif	Valeur comptabilisée au passif	Variation de juste valeur pour le calcul d'inefficacité de couverture
	en \$ CA	en \$ CA	en \$ CA
Couvertures de flux de trésorerie :			
Risque de taux d'intérêt			
Swaps de taux d'intérêt	164 000 000 \$ US	737 000	(1 114 000)
			(377 000)
Risque de change			
Contrats de change à terme	80 000 000 \$ US	6 530 000	(20 000)
	4 359 000 €		6 510 000
Risque de prix			
Swaps sur le rendement total de jus d'orange			
concentré surgelé	4 875 000 lb sol ⁱ⁾	-	(506 000)
			(506 000)

i) Le jus d'orange concentré surgelé est mesuré en livres solides (« lb sol »).

Tous les instruments financiers désignés dans une relation de couverture sont comptabilisés dans la portion à court terme et à long terme des instruments dérivés dans les états consolidés de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

13.5.2 Éléments couverts

	Au 31 décembre 2018	
	Variation de valeur pour le calcul d'inefficacité de couverture	Solde de la réserve de couverture
	en \$ CA	en \$ CA
Couvertures de flux de trésorerie :		
Risque de taux d'intérêt		
Sorties de fonds liées aux paiements d'intérêts sur les emprunts à terme	411 000	(252 000)
Risque de change		
Sorties de fonds liées aux achats de matières premières en monnaies étrangères	(6 549 000)	4 735 000
Sorties de fonds liées aux achats d'immobilisations en monnaies étrangères	(43 000)	32 000
Risque de prix		
Sorties de fonds liées aux achats de jus d'orange concentré surgelé	451 000	(373 000)

Toutes les relations de couverture ont été maintenues. Aucun solde de la réserve de couverture ne se rapporte à des relations de couverture pour lesquelles la comptabilité de couverture n'est plus appliquée.

13.5.3 Profits et pertes de couverture

	Exercice terminé le 31 décembre 2018		
	(Gains) pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁱ⁾	Reclassement de (gains) pertes en résultat net ⁱⁱ⁾	Transfert des capitaux propres ⁱⁱⁱ⁾
	en \$ CA	en \$ CA	en \$ CA
Couvertures de flux de trésorerie :			
Risque de taux d'intérêt			
Swaps de taux d'intérêt	936 000	561 000	-
Risque de change			
Contrats de change à terme	11 988 000	-	(769 000)
Risque de prix			
Swaps sur le rendement total de jus d'orange concentré surgelé	(506 000)	-	-

i) (Gains) pertes sur instruments financiers désignés à des fins de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

ii) Reclassement de (gains) pertes sur instruments financiers désignés à des fins de couverture en résultat net.

iii) Transfert des (gains) pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie aux actifs non financiers.

Aucune inefficacité de couverture n'a été comptabilisée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

13.6 Compensation

La Société dispose de conventions-cadres de compensation exécutoire de l'International Swaps & Derivatives Association, Inc. (« ISDA ») avec la majorité des contreparties avec qui elle réalise des transactions sur instruments dérivés. Ces conventions-cadres rendent possible la pleine compensation des instruments dérivés lorsque l'une des parties à l'accord manque à ses obligations, pour chacune des transactions visées par l'accord et en vigueur à la date du manquement. Puisque le droit juridiquement exécutoire de compenser dépend de la survenance d'événements futurs tels que le défaut, l'insolvabilité ou la faillite de la contrepartie, ces conventions-cadres ne répondent pas aux critères de compensation dans l'état consolidé de la situation financière.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les instruments dérivés étaient présentés sans compensation. La juste valeur des actifs et passifs d'instruments dérivés faisant l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoire était de 8 271 000 \$ et 2 833 000 \$ respectivement au 31 décembre 2018 (1 311 000 \$ et 5 456 000 \$ respectivement au 31 décembre 2017).

De plus, au 31 décembre 2018, une garantie sous forme de trésorerie d'un montant de 1 675 000 \$ était déposée auprès de l'émetteur de certains instruments dérivés pour en couvrir la juste valeur lorsqu'ils sont en situation de passif. Ces montants étaient présentés sans compensation.

Note 14. Débiteurs

	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017
	\$	\$
Clients	134 090	122 191
Rabais à recevoir	6 830	6 131
Autres débiteurs	6 217	3 314
	147 137	131 636

Note 15. Stocks

	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017
	\$	\$
Matières premières et fournitures	142 249	123 907
Produits finis	96 418	83 942
	238 667	207 849

Note 16. Autres actifs à court terme

	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017
	\$	\$
Taxes de vente à recevoir	4 664	5 633
Crédits d'impôt à recevoir	285	574
Frais payés d'avance	7 759	6 240
	12 708	12 447

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Note 17. Immobilisations corporelles

17.1 Valeur comptable nette

	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017
	\$	\$
Coût	630 063	568 285
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(324 482)	(294 979)
	305 581	273 306

17.2 Tableau de rapprochement

	Terrains et bâtiments	Machinerie et outillage	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 31 décembre 2017	168 095	365 894	34 296	568 285
Acquisitions	7 266	24 213	1 974	33 453
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	6 054	8 501	160	14 715
Cessions	(514)	(931)	(1 005)	(2 450)
Écart de change	6 821	8 450	789	16 060
Solde au 31 décembre 2018	187 722	406 127	36 214	630 063
Solde au 31 décembre 2016	167 865	342 573	33 552	543 990
Acquisitions	7 093	29 557	1 415	38 065
Cessions	(1 759)	(830)	(74)	(2 663)
Écart de change	(5 104)	(5 406)	(597)	(11 107)
Solde au 31 décembre 2017	168 095	365 894	34 296	568 285

Cumul des amortissements et des pertes de valeur

Solde au 31 décembre 2017	(41 334)	(225 028)	(28 617)	(294 979)
Amortissement	(4 197)	(19 644)	(2 157)	(25 998)
Cessions	497	827	1 005	2 329
Écart de change	(1 115)	(4 128)	(591)	(5 834)
Solde au 31 décembre 2018	(46 149)	(247 973)	(30 360)	(324 482)
Solde au 31 décembre 2016	(38 253)	(209 775)	(27 133)	(275 161)
Amortissement	(4 020)	(18 756)	(1 970)	(24 746)
Cessions	206	815	74	1 095
Écart de change	733	2 688	412	3 833
Solde au 31 décembre 2017	(41 334)	(225 028)	(28 617)	(294 979)

17.3 Subventions publiques

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé des subventions publiques d'un montant de 1 746 000 \$ (130 000 \$ en 2017) en réduction du coût de ses immobilisations corporelles.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

17.4 Informations supplémentaires concernant les immobilisations corporelles

	Terrains et bâtiments	Machinerie et outillage	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 31 décembre 2018				
Immobilisations corporelles en cours incluses dans le coût	1 106	8 804	65	9 975
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles détenues au titre de contrats de location-financement	-	-	49	49
Au 31 décembre 2017				
Immobilisations corporelles en cours incluses dans le coût	2 472	15 249	201	17 922
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles détenues au titre de contrats de location-financement	-	776	84	860

Note 18. Immobilisations incorporelles

18.1 Valeur comptable nette

	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017
	\$	\$
Coût	416 556	313 034
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(145 133)	(113 249)
	271 423	199 785

18.2 Tableau de rapprochement

	Technologies et logiciels	Marques de commerce et nom commercial	Relations clients	Certifications	Clauses de non- concurrence	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 31 décembre 2017	22 401	113 481	161 707	15 445	-	313 034
Acquisitions	1 765	-	-	-	-	1 765
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	24 635	47 949	-	345	72 929
Écart de change	1 381	10 598	15 734	1 097	18	28 828
Solde au 31 décembre 2018	25 547	148 714	225 390	16 542	363	416 556
Solde au 31 décembre 2016	22 887	120 940	172 289	16 327	1 037	333 480
Acquisitions	773	-	-	-	-	773
Cessions	(179)	-	-	-	(1 022)	(1 201)
Écart de change	(1 080)	(7 459)	(10 582)	(882)	(15)	(20 018)
Solde au 31 décembre 2017	22 401	113 481	161 707	15 445	-	313 034

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

	Technologies et logiciels	Marques de commerce et nom commercial	Relations clients	Certifications	Clauses de non- concurrence	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur						
Solde au 31 décembre 2017	(12 482)	(31 879)	(57 993)	(10 895)	-	(113 249)
Amortissement	(1 817)	(6 574)	(13 003)	(1 294)	(66)	(22 754)
Écart de change	(654)	(2 730)	(4 974)	(769)	(3)	(9 130)
Solde au 31 décembre 2018	(14 953)	(41 183)	(75 970)	(12 958)	(69)	(145 133)
Solde au 31 décembre 2016	(11 198)	(27 764)	(49 982)	(9 839)	(1 035)	(99 818)
Amortissement	(1 884)	(5 863)	(11 147)	(1 574)	-	(20 468)
Cessions	179	-	-	-	1 022	1 201
Écart de change	421	1 748	3 136	518	13	5 836
Solde au 31 décembre 2017	(12 482)	(31 879)	(57 993)	(10 895)	-	(113 249)

Note 19. Goodwill

19.1 Tableau de rapprochement

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Solde au début	199 434	213 049
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	95 336	-
Écart de change	22 044	(13 615)
Solde à la fin	316 814	199 434

19.2 Test de dépréciation du goodwill

La Société a procédé à des tests de dépréciation annuels du goodwill d'une UGT au cours des deuxièmes trimestres et des autres UGT au cours des quatrièmes trimestres de 2018 et 2017, conformément aux méthodes décrites à la note 2.16.2. La valeur recouvrable de toutes les UGT a été déterminée à l'aide de calculs de la valeur d'utilité en utilisant des prévisions détaillées de trois ans ainsi que des extrapolations de flux de trésorerie prévus pour les durées d'utilité résiduelles. La valeur recouvrable de toutes les UGT dépassait leur valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur le goodwill au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017.

La Société n'a pas modifié la méthode d'évaluation employée pour le test de dépréciation du goodwill depuis le test effectué lors de l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

19.3 Répartition du goodwill

Le goodwill a été attribué aux UGT suivantes :

	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017
	\$	\$
LPC	259 629	146 383
A. Lassonde inc. (« ALI »)	55 089	50 955
Spécialités Lassonde inc. (« SLI »)	2 096	2 096
	316 814	199 434

Les principales hypothèses de la direction concernant la projection des flux de trésorerie dans l'établissement de la valeur d'utilité sont les suivantes :

- La Société base ses hypothèses de croissance et de profitabilité selon son plan stratégique approuvé par la direction et le conseil d'administration. Le plan stratégique est d'une durée de trois ans. Au terme de cette durée, la direction projette la croissance pour une période de deux ans. La Société évalue la valeur terminale de l'UGT au terme de la projection de cinq ans. La croissance de son résultat d'exploitation prend en compte, entre autres, la nature des activités de l'industrie dans laquelle évolue la Société, la perspective de croissance du marché, la maturité du marché et le plan stratégique de la Société établi par la direction; et
- Le taux d'actualisation est fondé sur des taux avant impôts qui reflètent l'appréciation courante du marché en prenant en compte la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT. Le taux d'actualisation utilisé par la Société est basé sur le coût moyen pondéré du capital en fonction de la méthode du « build-up ». Le coût moyen pondéré du capital est établi en utilisant des données publiées provenant, entre autres, de la Banque du Canada, de la Réserve fédérale des États-Unis et de firmes se spécialisant dans l'information à utiliser aux fins d'évaluation d'entreprises. Combinées au jugement effectué par la direction, ces informations servent, entre autres, à établir la prime de risque sur actions, la prime de l'industrie, la prime liée à la taille et la prime liée aux risques spécifiques.

Pour les UGT, les principales hypothèses de la direction sont les suivantes :

	LPC	ALI	SLI
	%	%	%
Taux d'actualisation	12,40	14,20	13,30
Croissance projetée du résultat d'exploitation	2,00	2,00	2,00

Note 20. Créditeurs et charges à payer

	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	152 463	132 671
Frais commerciaux à payer	39 137	29 749
Salaires et vacances à payer	18 330	32 917
Autres	273	241
	210 203	195 578

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Note 21. Dette à long terme

	Taux d'intérêt effectifs	Notes	Au 31 déc. 2018 \$	Au 31 déc. 2017 \$
Facilités de crédit d'exploitation rotatif :				
Crédit rotatif CA, taux variable, échéant en avril 2023		21.1.1	25 000	-
Crédit rotatif US, taux variable, échéant en mai 2022		21.1.2	757	3 817
Financements portant intérêt :				
Emprunt à terme, taux variable, échéant en septembre 2020	5,06 % ⁱ⁾	21.1.2	67 949	115 453
Emprunt à terme, taux variable, échéant en mai 2022	5,39 %	21.1.2	188 590	-
Crédit à terme, 3,45 % à 6,50 %, échéant d'octobre 2020 à décembre 2027	3,46 % à 6,51 %	21.1.1	39 393	45 980
Financement ne portant pas intérêt :				
Emprunt, échéant en septembre 2019	4,20 %	21.1.3	105	257
Contrats de location-financement :				
Contrats de location-financement, 2,90 % à 6,00 %, échéant de décembre 2019 à juillet 2022	2,90 % à 6,00 %	21.1.4	53	408
Emprunts échus			-	2 807
			321 847	168 722
Tranche à court terme			(24 580)	(9 807)
			297 267	158 915

i) Taux d'intérêt effectif de 5,06 % au 31 décembre 2018 (4,10 % au 31 décembre 2017).

21.1 Autres termes et conditions

21.1.1 Facilités de crédit canadiennes

Les facilités de crédit canadiennes, dont le montant autorisé totalisait 249 524 000 \$, ont été obtenues pour les activités canadiennes de la Société. Les facilités comprenaient un crédit d'exploitation rotatif (« crédit rotatif CA ») commis d'une durée de cinq ans pour un montant autorisé de 175 000 000 \$ et un crédit à terme de 74 524 000 \$.

Le 5 avril 2018, la Société a conclu une entente visant à modifier les facilités de crédit canadiennes afin d'y inclure les diverses demandes de modifications acceptées entre le 10 avril 2013 (date de l'entente initiale) et le 4 avril 2018 ainsi que de prolonger la date d'échéance du crédit rotatif CA de un an en reportant l'échéance à avril 2023. Suite à cette entente, les facilités comprennent un crédit rotatif CA commis d'une durée de cinq ans pour un montant autorisé de 175 000 000 \$ et un crédit à terme d'un montant autorisé révisé à 44 592 000 \$.

Crédit rotatif CA

Le crédit rotatif CA a été obtenu auprès d'un syndicat d'institutions financières. Il sert à financer les activités courantes et pourra, à certaines conditions, servir également à financer des acquisitions éventuelles. Le crédit rotatif CA porte intérêt au taux préférentiel canadien ou américain, selon la monnaie d'emprunt, majoré de 0 à 100 points de base dans le cas d'emprunts de type ouvert; et/ou porte intérêt au taux des acceptations bancaires (« CDOR ») ou au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR »), majoré de 125 à 225 points de base, en cas d'emprunt sous ces formes d'instruments à terme. Les marges des taux d'intérêt et honoraires pour les divers instruments de crédit disponibles en vertu du crédit rotatif CA varient en fonction d'un ratio financier prescrit. Une commission d'attente variant selon un ratio prescrit s'applique sur la portion inutilisée du crédit rotatif CA. Au 31 décembre 2018, la commission d'attente était de 0,25 % (0,25 % au 31 décembre 2017).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Le crédit rotatif CA offre l'option à la Société, sous réserve de la participation de chacun des prêteurs, d'augmenter le montant disponible d'un montant total ne pouvant excéder 50 000 000 \$ et de prolonger annuellement, à chaque date d'anniversaire, la date d'échéance du crédit rotatif CA d'une période de un an, aux mêmes termes et conditions.

Crédit à terme

Le crédit à terme comporte cinq tranches dont trois pour lesquelles les taux d'intérêt sont renégociables en mai 2020, août 2021 et juillet 2024. Le capital du crédit à terme est entièrement remboursable selon une cédule d'amortissement mensuel prenant fin à l'échéance des différentes tranches. De plus, la Société a l'option de rembourser, sans pénalité, jusqu'à concurrence de 15 % du solde du crédit à terme à chaque date d'anniversaire; un paiement de cette nature a toutefois pour effet de modifier les dates d'échéance des différentes tranches affectées.

Les facilités de crédit comportent certaines conditions et clauses restrictives, dont l'obligation de maintenir certains ratios financiers prescrits.

21.1.2 Facilités de crédit américaines

Les facilités de crédit américaines ont été consenties par un syndicat de banques afin de supporter les activités américaines de la Société. Les facilités comprenaient un crédit d'exploitation rotatif (« crédit rotatif US ») commis d'une durée de trois ans pour un montant autorisé de 75 000 000 \$ US et un emprunt à terme de 164 400 000 \$ US.

Le 31 mai 2018, dans le cadre de l'acquisition de OOB, la Société a conclu une entente visant à modifier le crédit rotatif US et l'emprunt à terme existant ainsi qu'à obtenir un nouvel emprunt à terme de 146 000 000 \$ US. Suite à cette entente, les facilités comprennent un crédit rotatif US commis d'une durée de quatre ans pour un montant autorisé de 75 000 000 \$ US, un emprunt à terme, d'un montant autorisé révisé à 92 500 000 \$ US, et un nouvel emprunt à terme d'un montant autorisé de 146 000 000 \$ US.

Crédit rotatif US

La date d'échéance du crédit rotatif US a été prolongée jusqu'en mai 2022. Les coûts de transaction liés au crédit rotatif US sont comptabilisés dans les autres actifs à long terme et amortis linéairement jusqu'en mai 2022.

Une commission d'attente, variant selon un ratio financier prescrit, s'applique sur la portion inutilisée du crédit rotatif US. Au 31 décembre 2018, cette commission d'attente était de 0,375 % (0,25 % au 31 décembre 2017).

Emprunts à terme

L'emprunt à terme de 92 500 000 \$ US a été modifié afin d'en prolonger la date d'échéance de un an jusqu'en septembre 2020.

L'emprunt à terme de 146 000 000 \$ US vient à échéance en mai 2022. Les coûts de transaction liés à cet emprunt à terme sont amortis sur sa durée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société doit rembourser annuellement, en quatre versements trimestriels égaux, 7,50 % du montant nominal, en date du 31 mai 2018, des emprunts à terme. La Société peut effectuer en tout temps des versements anticipés et ce, sans pénalité.

Les facilités portent intérêt au taux de base majoré de 0,50 % à 1,25 % ou au taux LIBOR majoré de 1,50 % à 2,25 %. Les majorations varient selon un ratio financier prescrit.

Les facilités de crédit comportent certaines conditions et clauses restrictives, dont l'obligation de maintenir certains ratios financiers prescrits.

21.1.3 Financement ne portant pas intérêt

Emprunt

L'emprunt oblige une filiale canadienne de la Société à maintenir certains ratios financiers prescrits. Les termes et conditions en lien avec les principales obligations et restrictions correspondent à celles du crédit rotatif CA.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

21.1.4 Contrats de location-financement

Contrats de location-financement

La Société disposait d'un droit d'utilisation d'un équipement de production en vertu d'un contrat d'approvisionnement de matières premières. La Société avait déterminé que ce contrat contenait un contrat de location et classé ce dernier en tant que contrat de location-financement. Le contrat de location-financement était libellé en dollars américains et ne prévoyait pas d'obligation de remboursement fixe. Toutefois, la Société s'était engagée à atteindre des volumes d'achat minimaux de contenants, sous peine de pénalité annuelle à la date anniversaire si les volumes minimaux n'étaient pas atteints. Par conséquent, une portion du prix d'achat des contenants, incluant les pénalités, si applicable, était allouée au remboursement, capital et intérêts, de l'obligation de la Société en vertu du contrat de location-financement. Au terme du contrat d'approvisionnement, la Société pouvait exercer une option d'achat de l'équipement pour un montant calculé en fonction du volume d'achat de contenants atteint durant le terme du contrat d'approvisionnement. Au cours du deuxième trimestre de 2018, la Société s'est prévalu de cette option.

21.2 Sûretés

Sûretés	
Facilités de crédit d'exploitation rotatif :	
Crédit rotatif CA	Cautionnement de filiales canadiennes significatives de la Société (dont ALI et SLI)
Crédit rotatif US	La totalité des actifs de LPC et de ses filiales
Financements portant intérêt :	
Emprunts à terme	La totalité des actifs de LPC et de ses filiales
Crédit à terme	Cautionnement de filiales canadiennes significatives de la Société (dont ALI et SLI)
Financement ne portant pas intérêt :	
Emprunt	Caution de Industries Lassonde inc.
Contrats de location-financement :	
Contrats de location-financement	Droit du bailleur sur les actifs loués

21.3 Respect des ratios financiers

La Société respectait tous les ratios financiers prescrits aux 31 décembre 2018 et 2017.

21.4 Actifs donnés en nantissement à certains prêteurs

	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017
	\$	\$
Actifs financiers	92 295	81 843
Stocks	143 174	113 021
Immobilisations corporelles	131 670	111 359
Immobilisations incorporelles et goodwill	576 141	386 390
Autres actifs	10 872	4 911
	954 152	697 524

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

21.5 Remboursements de capital

Les remboursements de capital requis sur la dette à long terme au cours des prochains exercices et les paiements minimums requis en vertu des contrats de location-financement, sont les suivants :

	Crédits rotatifs, emprunts à terme, crédit à terme et emprunt	Contrats de location-financement		Total des versements de capital
	Capital	Capital	Intérêts	
	\$	\$	\$	\$
2019	25 210	38	2	25 248
2020	86 049	7	-	86 056
2021	20 877	5	-	20 882
2022	151 299	3	-	151 302
2023	29 128	-	-	29 128
2024 et suivantes	10 336	-	-	10 336
	322 899	53	2	322 952

Note 22. Autre passif à long terme

	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017
	\$	\$
Contrepartie éventuelle à payer aux vendeurs de OOB	1 228	-
	1 228	-

Note 23. Capitaux propres

23.1 Capital-actions autorisé

Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, sans droit de vote, pouvant être émises en une ou plusieurs séries, dont les attributs sont déterminés par les administrateurs avant leur émission. Les actions privilégiées de premier rang ont priorité sur les actions privilégiées de second rang quant au paiement de dividendes et au remboursement du capital, sans valeur nominale.

Un nombre illimité d'actions de catégorie A à droit de vote subalterne, 1 vote par action, sans valeur nominale

Un nombre illimité d'actions de catégorie B à droits de vote multiples, 10 votes par action, sans valeur nominale

23.2 Capital-actions émis et payé

	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017
	\$	\$
Catégorie A	42 692	42 878
Catégorie B	5 986	5 986
	48 678	48 864

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

23.3 Nombre d'actions en circulation

	Au 31 déc. 2018 (en unités)	Au 31 déc. 2017 (en unités)
Catégorie A ⁱ⁾	3 221 300	3 235 300
Catégorie B	3 752 620	3 752 620
	6 973 920	6 987 920

i) Net de 1 500 actions autodétenues au 31 décembre 2018.

23.4 Dividende par action

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a déclaré et versé des dividendes d'un montant cumulatif de 3,04 \$ par action (2,34 \$ par action au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017) aux porteurs d'actions des catégories A et B.

Le 14 février 2019, la Société a déclaré un dividende de 0,81 \$ par action aux porteurs d'actions des catégories A et B inscrits au 26 février 2019. Le dividende d'un montant de 5 642 000 \$ était payable le 15 mars 2019.

23.5 Rachat d'actions

La Société a rétabli son programme de rachat d'actions, par l'entremise de la Bourse de Toronto conformément à ses règles et politiques. Elle peut ainsi racheter au comptant, par voie d'achats sur le marché pour fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, entre le 3 octobre 2018 et le 2 octobre 2019, jusqu'à concurrence de 80 000 actions de catégorie A à droit de vote subalterne. Les achats sont effectués prix du marché, sans toutefois excéder le cours maximal cible fixé par la direction de la Société.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a racheté au comptant, par voie d'achats sur le marché pour fins d'annulation, 14 000 actions de catégorie A à droit de vote subalterne, incluant 1 500 actions autodétenues, à un prix moyen de 201,16 \$ par action en contrepartie de 2 816 000 \$, dont 186 000 \$ ont été portés en réduction du capital-actions, 2 628 000 \$ en réduction des bénéfices non répartis et 2 000 \$ en réduction du surplus d'apport.

Depuis la fin de l'exercice 2018 et jusqu'au 27 mars 2019, la Société a racheté 24 300 actions de catégorie A à droit de vote subalterne, en contrepartie de 4 390 000 \$.

23.6 Régime d'options d'achat d'actions

La Société a mis sur pied un régime d'options d'achat d'actions selon lequel elle peut octroyer à ses employés, ainsi qu'à ceux de ses filiales, des options leur permettant d'acheter des actions de catégorie A. Le prix d'exercice de chaque option correspond au cours de clôture des actions de la Société la journée précédant la date d'octroi.

Ces options sont généralement acquises à raison de 20 % par année et expirent de cinq à six ans après la date de leur octroi. Aux 31 décembre 2018 et 2017, 150 000 options d'achat d'actions de catégorie A étaient disponibles en vertu du régime d'options d'achat d'actions, mais aucune n'était octroyée.

23.7 Résultat par action

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, il n'y avait aucun élément dilutif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

23.8 Participation ne donnant pas le contrôle

3346625 Canada inc. détient 10,0 % du capital-actions de Pappas Lassonde Holdings, Inc. (« PLH »).

En septembre 2018, 3346625 Canada inc. a effectué, selon sa quote-part de participation, un investissement de 2 589 000 \$ (2 000 000 \$ US) dans les capitaux propres de PLH. Cet investissement est comptabilisé dans les capitaux propres de la Société à titre d'investissement de la participation ne donnant pas le contrôle.

Les tableaux suivants présentent certaines informations financières consolidées de la filiale qui fait l'objet d'une participation ne donnant pas le contrôle :

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Ventes	882 374	842 458
Résultat net	16 326	55 491
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	1 633	5 549
Résultat global	60 236	25 730
Résultat global attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	6 024	2 573

	Au	Au
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Actifs		
À court terme	245 907	198 348
À long terme	708 370	497 924
Passif		
À court terme	134 296	94 847
À long terme	279 324	146 567
Capitaux propres ⁱ⁾	540 657	454 858
Capitaux propres attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle	53 958	45 378

- ⁱ⁾ Des dividendes totalisant 10 080 000 \$ (7 500 000 \$ US) ont été versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 par la filiale qui fait l'objet d'une participation ne donnant pas le contrôle. De ce montant, 1 008 000 \$ (750 000 \$ US) ont été versés à la participation ne donnant pas le contrôle.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Note 24. Cumul des autres réserves

	Réserve de couverture	Réserve au titre de l'écart de change	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2017	(2 762)	54 524	51 762
Retraitement ⁱ⁾	-	15	15
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	(2 762)	54 539	51 777
Autres éléments du résultat global	7 481	37 785	45 266
Transfert des (gains) pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie aux actifs non financiers	(577)	-	(577)
Solde au 31 décembre 2018	4 142	92 324	96 466
Solde au 31 décembre 2016	3 517	81 226	84 743
Autres éléments du résultat global	(6 279)	(26 702)	(32 981)
Solde au 31 décembre 2017	(2 762)	54 524	51 762

i) Des informations supplémentaires concernant le retraitement sont présentées à la note 4.2.1.

Note 25. Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie

25.1 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Débiteurs	3 246	1 792
Stocks	(5 028)	1 284
Autres actifs à court terme	39	(1 337)
Créditeurs et charges à payer	(6 216)	3 435
Autres passifs à court terme	137	(96)
	(7 822)	5 078

25.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les éléments suivants :

	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017
	\$	\$
Trésorerie	2 900	16 234
Équivalents de trésorerie ⁱ⁾	1 675	-
Découvert bancaire	-	(4 998)
	4 575	11 236

i) Les équivalents de trésorerie correspondent à une garantie déposée auprès de l'émetteur de certains instruments dérivés pour en couvrir la juste valeur en situation de passif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

25.3 Transactions sans effet de trésorerie

Les transactions n'ayant aucun effet de trésorerie sur les activités de financement et d'investissement sont les suivantes :

- Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, dont un montant de 3 178 000 \$ était impayé au 31 décembre 2018 (3 624 000 \$ au 31 décembre 2017);
- Au cours de l'exercice 2018, la Société a encaissé le crédit à l'investissement à recevoir relatif à des investissements en immobilisations corporelles de 269 000 \$ qui était à recevoir au 31 décembre 2017; et
- Contrat de location financement pour lequel une immobilisation corporelle et une dette à long terme d'un montant de 23 000 \$ ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2017.

25.4 Variation des passifs et actifs issus des activités de financement

	Dette à long terme ⁱ⁾	Coûts de transaction ⁱⁱ⁾
	\$	\$
Solde au 31 décembre 2017	168 722	1 212
Retraitement ⁱⁱⁱ⁾	443	-
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	169 165	1 212
Variations provenant des activités de financement :		
Variation des crédits d'exploitation rotatifs, nette des coûts de transaction	20 965	349
Augmentation de la dette à long terme, nette des coûts de transaction	185 559	-
Remboursement de la dette à long terme	(73 966)	-
Variations sans effet de trésorerie :		
Amortissement des coûts de transaction directement imputables à l'obtention d'un financement	1 129	(395)
Écart de change	18 993	44
Autres	2	-
Solde au 31 décembre 2018	321 847	1 210
Solde au 31 décembre 2016	252 492	1 699
Variations provenant des activités de financement :		
Variation des crédits d'exploitation rotatifs, nette des coûts de transaction	(2 604)	88
Augmentation de la dette à long terme, nette des coûts de transaction	(109)	-
Remboursement de la dette à long terme	(72 225)	-
Variations sans effet de trésorerie :		
Amortissement des coûts de transaction directement imputables à l'obtention d'un financement	1 823	(520)
Comptabilisation de nouveaux contrats de location-financement	23	-
Écart de change	(10 808)	(55)
Autres	130	-
Solde au 31 décembre 2017	168 722	1 212

i) Comprend la tranche à court terme de la dette à long terme.

ii) Coûts de transaction directement imputables à l'obtention d'une facilité de crédit d'exploitation rotatif.

iii) Des informations supplémentaires concernant le retraitement sont présentées à la note 4.2.1.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Note 26. Avantages postérieurs à l'emploi

26.1 Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies incluent les régimes de retraite offerts par la Société et les régimes généraux obligatoires, soit les régimes de retraite établis par les pouvoirs publics. Les régimes de retraite à cotisations définies offerts par la Société sont contributifs et prévoient une contribution de la Société qui varie selon des règles spécifiques à chacun des régimes.

Une filiale américaine de la Société a un régime de retraite à cotisations définies au profit de certains employés syndiqués et des filiales américaines de la Société ont un régime 401(k) au profit de certains employés non syndiqués. La Société verse des cotisations annuelles à ces régimes conformément aux dispositions de chacun de ces régimes.

L'actif des régimes de retraite à cotisations définies offerts par la Société est gardé par des fiduciaires pour le compte des employés. Les cotisations versées par la Société dans la caisse des régimes appartiennent immédiatement aux employés. L'actif des régimes généraux obligatoires est sous la responsabilité des pouvoirs publics.

Aucun passif n'est constaté à l'état consolidé de la situation financière de la Société relativement aux régimes à cotisations définies.

Le coût de retraite des régimes à cotisations définies se présente comme suit :

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Régimes offerts par la Société	5 769	5 430
Régimes généraux obligatoires ⁱ⁾	8 498	8 101
	14 267	13 531

i) Se compose du Régime de rentes du Québec (« RRQ »), du Régime de pensions du Canada (« RPC ») et de la Sécurité Sociale aux États-Unis.

26.2 Régimes à prestations définies et régime supplémentaire des cadres supérieurs

26.2.1 Description des régimes

La Société offre trois régimes de retraite à prestations définies, dont le régime supplémentaire de retraite des cadres supérieurs (« SERP »).

Le SERP est un régime à prestations définies qui prévoit le paiement d'une rente annuelle de 1,25 % ou de 2,50 %, selon le cas, du salaire final du cadre supérieur multiplié par les années décomptées acquises auprès de la Société moins la rente présumée du régime à cotisations définies de base. Pour les années de service avant le 1^{er} mai 2010 (pour les adhésions avant le 1^{er} janvier 2010), le salaire final correspond au salaire annuel de base qui précède la retraite sans considérer les bonis. Pour les années de service à compter du 1^{er} mai 2010 ou à compter du 1^{er} janvier 2010 pour les nouvelles adhésions, le salaire final est égal à la moyenne des salaires annuels des trois dernières années qui précèdent la retraite et inclut la moyenne des trois bonis les plus élevés versés au cours des cinq dernières années qui précèdent la retraite. Pendant la retraite, le montant de rente payable par le régime sera indexé annuellement selon 50 % de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, pour les années décomptées acquises à compter du 1^{er} mai 2010 ou du 1^{er} janvier 2010 pour les nouvelles adhésions. Cette indexation annuelle est sujette à un maximum de 3,00 %. Le régime garantit, au moment de la retraite, le paiement de la rente au participant retraité ou à sa succession pendant une période minimale de 120 mois. Les prestations offertes aux participants de la filiale LPC sont similaires à l'exception que la rente annuelle n'est pas réduite de la rente présumée du régime à cotisations définies de base et qu'il n'y a pas d'indexation de la rente pendant la retraite.

Les deux autres régimes de retraite à prestations définies offrent des prestations de retraite qui sont calculées en fonction du nombre d'années de service et d'un taux de salaire qui varie selon les modalités de chacun des régimes. Pour un de ces deux régimes, les prestations de retraite sont partiellement indexées. Ces deux régimes sont fermés aux nouveaux participants.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

26.2.2 Gouvernance du SERP

Le SERP est administré par la Société sous la vigie du comité de rémunération. La direction détermine les hypothèses actuarielles à utiliser pour calculer la valeur actualisée de l'obligation du régime, établit la stratégie de placement pour les actifs du régime et supervise les activités du gestionnaire de placements pour s'assurer qu'elles sont conformes au mandat qui lui a été confié.

Les actifs du régime sont gardés par le fiduciaire et sont investis par le gestionnaire de placements conformément à la politique de placement approuvée par la direction de la Société. La responsabilité de la direction est de veiller à la gestion des actifs afin d'assurer le service des prestations et de réduire au minimum les cotisations que la Société devra verser à la caisse des régimes.

De plus, le SERP doit se conformer à la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui exige que 50 % des montants cotisés au régime de même que 50 % des revenus générés par l'actif des régimes soient remis à l'Agence du revenu du Canada (« ARC »). Cette dernière détient les montants reçus dans un compte d'impôt remboursable dans lequel il est impossible pour le régime de tirer un rendement. Les montants détenus dans ce compte sont remboursés au régime lorsque les prestations de retraite sont versées aux participants du régime.

À chaque exercice, la Société reçoit une évaluation actuarielle du SERP en date du 30 septembre afin d'en déterminer la capitalisation. S'il y a lieu, la Société doit capitaliser la totalité de la valeur du passif net au titre des prestations définies du SERP. La capitalisation ainsi établie est payable en deux versements égaux, soit en décembre de l'année de l'évaluation actuarielle et en janvier de l'année suivante. Il est à noter que les prestations offertes aux participants de la filiale LPC ne sont pas capitalisées.

26.2.3 Exposition aux risques actuariels

La Société est exposée aux risques actuariels suivants :

Risque de placement

Les régimes suivent une stratégie de placement de manière à diversifier la nature des rendements des actifs. Étant donné la nature à long terme de l'obligation au titre des prestations définies, une portion des actifs a été investie dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement. Puisque les titres de capitaux propres sont volatiles et risqués de par leur nature, la Société se fixe donc des objectifs de placement, tant en pourcentage d'actifs par nature que de rendement à atteindre, qu'elle supervise mensuellement et ajuste au besoin. De plus, une portion des actifs du SERP est détenue par l'ARC dans des dépôts en fiducie. Ces placements sont entièrement garantis mais ne portent aucun intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt des obligations à taux fixe, qui aurait pour effet de réduire le taux d'actualisation utilisé, accroîtrait la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cette augmentation serait toutefois partiellement atténuée par une augmentation de la valeur des placements des régimes dans des titres d'emprunt.

Risque d'inflation, de salaire et de longévité

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation de la direction des hypothèses actuarielles suivantes pour chacun des risques identifiés :

Risque	Hypothèse	Modification de l'hypothèse	Incidence potentielle ⁱ⁾
Salaire	Taux de croissance attendu des salaires des participants aux régimes	Augmentation du taux de croissance attendu des salaires des participants aux régimes	Augmentation
Inflation	Taux d'indexation des rentes servies aux participants retraités des régimes	Augmentation du taux d'indexation des rentes servies, jusqu'à l'atteinte du plafond annuel de 3,0 %	Augmentation
Longévité	Taux de mortalité des participants aux régimes	Augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes	Augmentation

i) Incidence potentielle sur l'obligation au titre des prestations définies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

26.2.4 Évolution de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Solde au début	66 884	57 836
Coût total des services rendus au cours de l'exercice	5 172	4 659
Charge d'intérêts	2 397	2 456
Prestations versées	(2 588)	(2 498)
Écarts actuariels découlant :		
D'ajustements liés à l'expérience des régimes	(3 778)	230
De changements dans les hypothèses financières	(4 676)	4 412
Écart de change	189	(211)
Solde à la fin	63 600	66 884

Au 31 décembre 2018, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 12,9 années (14,6 années au 31 décembre 2017).

26.2.5 Évolution de la juste valeur de l'actif des régimes de retraite

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Solde au début	74 544	66 648
Cotisations de l'employeur ⁱ⁾	167	6 687
Cotisations des participants aux régimes	16	16
Prestations versées	(2 588)	(2 498)
Frais d'administration	(22)	(12)
Revenu d'intérêts	2 567	2 881
Rendement de l'actif des régimes à prestations définies, à l'exception des montants inclus dans le revenu d'intérêts	(5 387)	822
Solde à la fin	69 297	74 544

ⁱ⁾ Comprend la cotisation régulière de l'employeur et, s'il y a lieu, la cotisation pour le déficit des régimes.

26.2.6 Actif (passif) net au titre des prestations définies

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Actif net au titre des prestations définies au début	7 660	8 812
Cotisations de l'employeur ⁱ⁾	167	6 687
Coût des prestations porté en résultat	(5 008)	(4 230)
Coût des prestations porté en autres éléments du résultat global	3 067	(3 820)
Écart de change	(189)	211
Actif net au titre des prestations définies à la fin	5 697	7 660

ⁱ⁾ Comprend la cotisation régulière de l'employeur et, s'il y a lieu, la cotisation pour le déficit des régimes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

L'actif (passif) net au titre des prestations définies est constaté dans les postes suivants à l'état consolidé de la situation financière :

	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017
	\$	\$
Actif net au titre des prestations définies	6 704	11 888
Passif net au titre des prestations définies	(1 007)	(4 228)
Actif net au titre des prestations définies	5 697	7 660

26.2.7 Coût des prestations

	Exercices terminés les 31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Coût des prestations porté en résultat ⁱ⁾		
Coût des services, net des cotisations des participants aux régimes	5 156	4 643
Intérêts nets	(170)	(425)
Frais d'administration	22	12
	5 008	4 230
Coût des prestations porté en autres éléments du résultat global		
Écarts actuariels	(8 454)	4 642
Rendement de l'actif des régimes à prestations définies, à l'exception des montants inclus dans le revenu d'intérêts	5 387	(822)
	(3 067)	3 820
Coût total des prestations	1 941	8 050

ⁱ⁾ Constaté dans les frais de vente et d'administration.

26.2.8 Composition de l'actif des régimes de retraite

Le tableau suivant présente les composantes de l'actif des régimes de retraite, évaluées à la juste valeur :

	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017
	\$	\$
Actifs cotés sur un marché actif		
Titres à revenu fixe	7 189	7 076
Actions ⁱ⁾	25 797	30 124
Encaisse et bons du Trésor	801	1 624
	33 787	38 824
Actifs non cotés sur un marché actif		
Placements alternatifs	4 292	4 221
Dépôts en fiducie ⁱⁱ⁾	31 218	31 499
	35 510	35 720
Actif total des régimes de retraite	69 297	74 544

ⁱ⁾ Aucun titre de Industries Lassonde inc. n'est détenu au sein des actifs des régimes de retraite de la Société.

ⁱⁱ⁾ Dépôts en fiducie prescrits par l'ARC pour les régimes de retraite supplémentaires capitalisés, ne portant pas intérêt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

26.2.9 Cotisations prévues

Au cours de l'exercice 2019, la Société prévoit cotiser 3 018 000 \$ à ses régimes de retraite à prestations définies.

26.2.10 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies sont les suivantes :

	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017
Obligations au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	4,0 %	3,5 %
Taux de croissance attendu des salaires	4,9 %	4,9 %
Taux d'indexation des rentes servies	1,0 %	1,0 %
Table de mortalité	CPM 2014 ⁱ⁾ et RP 2014 Top ⁱⁱ⁾	CPM 2014 ⁱ⁾ et RP 2014 Top ⁱⁱ⁾
Coûts des prestations de l'exercice courant		
Taux d'actualisation	3,5 %	4,0 %
Taux de croissance attendu des salaires	4,9 %	4,9 %
Taux d'indexation des rentes servies	1,0 %	1,0 %
Table de mortalité	CPM 2014 ⁱ⁾ et RP 2014 Top ⁱⁱ⁾	CPM 2014 ⁱ⁾ et RP 2014 Top ⁱⁱ⁾

i) Table secteur privé avec amélioration de la mortalité selon l'échelle CPM B.

ii) Table avec amélioration de la mortalité selon l'échelle MP 2014.

26.2.11 Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies ont été calculées en fonction des changements raisonnablement possibles à chacune des principales hypothèses actuarielles, sans tenir compte de la modification de plusieurs des principales hypothèses actuarielles simultanément. Toute modification d'une hypothèse actuarielle pourrait entraîner la modification d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de la variation de ces hypothèses sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les analyses de sensibilité ont été préparées en utilisant les méthodes comptables de la Société décrites à la note 2.18. Les résultats réels portant sur les éléments faisant l'objet d'hypothèses pourraient différer de celles-ci.

Hypothèse	Modification de l'hypothèse	Incidence ⁱ⁾ si	
		augmentation de l'hypothèse	diminution de l'hypothèse
		\$	\$
Taux d'actualisation	0,50 %	(3 847)	4 264
Taux de croissance attendu des salaires	0,50 %	506	(475)
Taux d'indexation des rentes servies	0,25 %	625	(599)
Table de mortalité :			
Espérance de vie des participants	1 an	1 742	(1 676)

i) Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

26.2.12 Date de mesure

Les dates des évaluations actuarielles complètes les plus récentes aux fins de capitalisation des régimes de retraite ainsi que les dates prévues des prochaines évaluations actuarielles respectives sont les suivantes :

Date des évaluations actuarielles les plus récentes	Date prévue des prochaines évaluations actuarielles
31 décembre 2017	31 décembre 2020
1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2021
30 septembre 2018	30 septembre 2019

Note 27. Gestion des risques financiers découlant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à divers risques financiers découlant des instruments financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (comprenant le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). Le programme de gestion globale des risques financiers de la Société vise à réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur son résultat net. La Société utilise des instruments dérivés pour couvrir certains risques.

La gestion des risques est assurée par un service de trésorerie centralisé et par le comité de direction agissant conformément à des politiques approuvées par le conseil d'administration. Ils repèrent, évaluent et couvrent les risques financiers en étroite collaboration avec les unités d'affaires. Le conseil d'administration fournit les lignes directrices de la gestion globale des risques touchant des aspects précis, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de prix, l'utilisation d'instruments dérivés et l'investissement des liquidités excédentaires.

L'analyse suivante fournit une mesure des risques financiers découlant des instruments financiers à la date de clôture, soit aux 31 décembre 2018 et 2017.

27.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux débiteurs et aux actifs d'instruments dérivés. Au 31 décembre 2018, la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs d'instruments dérivés étaient détenus auprès d'institutions financières de bonne réputation et la direction estimait ainsi que le risque de perte était négligeable. Le risque de crédit des débiteurs provient d'une éventuelle incapacité des clients à remplir leurs obligations comme convenu. Les montants à recevoir des débiteurs sont présentés à l'état consolidé de la situation financière, déduction faite de la provision pour créances douteuses estimée par la direction de la Société selon l'expérience passée et son évaluation de l'environnement économique actuel. La Société peut aussi être exposée au risque de crédit lorsqu'elle a d'importants rabais à recevoir de certains fournisseurs.

Les trois clients les plus importants représentaient 30,3 % du solde des débiteurs-clients au 31 décembre 2018 (28,9 % au 31 décembre 2017) et 29,2 % des ventes de la Société de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (28,0 % des ventes de l'exercice terminé le 31 décembre 2017).

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, un client des secteurs Canada et États-Unis représentait 11,9 % (189 972 000 \$) des ventes de la Société (10,3% (157 670 000 \$) des ventes de l'exercice terminé le 31 décembre 2017).

La Société analyse et révise de façon continue la situation financière de sa clientèle actuelle et applique des procédures rigoureuses pour tout nouveau client. Une limite de crédit spécifique par client est établie et révisée régulièrement par la Société. La Société gère son risque de crédit comme suit :

- Les limites de crédit sont établies et analysées par des spécialistes internes du crédit, en fonction de sources pertinentes et de l'expérience de la Société auprès de ses clients;
- Les filiales canadiennes de la Société contractent une assurance-crédit pour la majorité de leurs ventes effectuées hors Canada;
- Les filiales américaines de la Société contractent une assurance-crédit pour la majorité de leurs ventes; et
- Les termes de crédit peuvent varier en fonction du risque de crédit du client.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Au 31 décembre 2018, 95,8 % des comptes débiteurs-clients étaient âgés de moins de 61 jours (96,7 % au 31 décembre 2017). Les tableaux suivants présentent l'âge des débiteurs-clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses :

	Au 31 décembre 2018				Total
	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours	
	\$	\$	\$	\$	
Débiteurs-clients					
Dans les termes	118 786	9 074	-	-	127 860
En souffrance	-	614	861	4 755	6 230
	118 786	9 688	861	4 755	134 090

	Au 31 décembre 2017				Total
	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours	
	\$	\$	\$	\$	
Débiteurs-clients					
Dans les termes	112 940	4 917	-	-	117 857
En souffrance	-	246	903	3 185	4 334
	112 940	5 163	903	3 185	122 191

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses lorsque la direction considère que le montant du recouvrement prévu est moins élevé que le montant réel du débiteur-client. La Société considère généralement comme en souffrance les débiteurs-clients excédant 45 à 60 jours selon les conditions de crédit du client. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la provision pour créances douteuses n'était pas importante.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, l'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs et, s'il y a lieu, à la juste valeur positive des instruments dérivés présentés à l'état consolidé de la situation financière.

27.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente la possibilité que la Société soit dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles sont échues. La Société a des obligations contractuelles, des obligations fiscales, des passifs financiers ainsi que des passifs d'instruments dérivés et est, par conséquent, exposée au risque de liquidité. Un tel risque peut résulter, par exemple, de la perturbation des marchés ou d'un manque de liquidité.

La Société gère ce risque en maintenant des prévisions financières détaillées de même que des plans d'exploitation et stratégiques à long terme. La gestion des liquidités consolidées nécessite une surveillance constante des rentrées et des sorties de fonds prévues au moyen de prévisions de la situation financière consolidée de la Société afin de s'assurer de l'utilisation adéquate et efficace des liquidités. La suffisance des liquidités est évaluée par secteur géographique en tenant compte de la volatilité historique et des besoins saisonniers, des investissements planifiés, de même qu'en fonction du profil d'échéance de la dette à long terme. La mise en place de nouvelles facilités de crédit, d'ententes d'emprunt et l'émission ou le rachat d'actions sont pris en charge par un service de trésorerie centralisé. La gestion quotidienne est quant à elle effectuée au niveau des secteurs géographiques.

Au 31 décembre 2018, la Société avait à sa disposition des crédits rotatifs dont les montants disponibles ne peuvent excéder respectivement 175 000 000 \$ et 75 000 000 \$ US, afin de s'assurer d'avoir les fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers. Les termes et conditions relatifs à ces crédits rotatifs sont décrits à la note 21.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des passifs financiers de la Société d'après les flux de trésorerie contractuels prévus, jusqu'aux dates d'échéance contractuelles. Les flux de trésorerie liés aux instruments dérivés, présentés à titre d'actifs ou de passifs d'instruments dérivés, sont inclus étant donné que la Société gère ses contrats dérivés en fonction des montants bruts. Les montants correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés. Tous les montants contractuels libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens en fonction du taux de change en vigueur à la date de clôture, sauf indication contraire.

	Au 31 décembre 2018					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels				
		0 à 12 mois	13 à 36 mois	37 à 60 mois	Par la suite	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés						
Créditeurs et charges à payer	210 203	210 203	-	-	-	210 203
Dette à long terme ⁱ⁾	321 847	25 248	106 938	180 430	10 336	322 952
Paiements d'intérêts ⁱⁱ⁾	-	15 191	22 948	5 963	990	45 092
Contrepartie éventuelle à payer aux vendeurs de OOB	1 228	-	1 228	-	-	1 228
	533 278	250 642	131 114	186 393	11 326	579 475
(Actifs) passifs d'instruments dérivés						
Contrats de change à terme ⁱⁱⁱ⁾	(7 513)					
Sorties de fonds		123 754	-	-	-	123 754
Rentrées de fonds		(131 630)	-	-	-	(131 630)
Swaps de taux d'intérêt	377	(737)	-	1 114	-	377
Contrats à terme de jus d'orange concentré surgelé	1 154	1 154	-	-	-	1 154
Swaps sur le rendement total de jus d'orange concentré surgelé	506	506	-	-	-	506
Options de vente jus d'orange concentré surgelé	38	38	-	-	-	38
	(5 438)	(6 915)	-	1 114	-	(5 801)
	527 840	243 727	131 114	187 507	11 326	573 674

i) Les flux de trésorerie contractuels ne tiennent pas compte des coûts de transaction comptabilisés en diminution de la dette à long terme et de l'effet de l'actualisation des financements ne portant pas intérêt.

ii) Paiements d'intérêts contractuels. Lorsque les flux de trésorerie futurs au titre des intérêts ne sont pas fixes, ils sont calculés à l'aide des taux d'intérêt en vigueur à la fin de la période.

iii) Les rentrées de fonds contractuelles sont converties en dollars canadiens d'après les taux de change en vigueur à la date de clôture, tandis que les sorties de fonds sont telles qu'établies aux contrats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

	Au 31 décembre 2017					
		Flux de trésorerie contractuels				
	Valeur comptable	0 à 12 mois	13 à 36 mois	37 à 60 mois	Par la suite	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés						
Découvert bancaire	4 998	4 998	-	-	-	4 998
Créditeurs et charges à payer	195 578	195 578	-	-	-	195 578
Dette à long terme ⁱ⁾	168 722	10 567	135 455	9 599	14 464	170 085
Paiements d'intérêts ⁱⁱ⁾	-	6 675	6 323	2 218	1 723	16 939
	369 298	217 818	141 778	11 817	16 187	387 600
(Actifs) passifs d'instruments dérivés						
Contrats de change à terme ⁱⁱⁱ⁾	5 186					
Sorties de fonds		164 595	12 625	-	-	177 220
Rentrées de fonds		(159 593)	(12 545)	-	-	(172 138)
Swaps de taux d'intérêt	(1 041)	-	(1 041)	-	-	(1 041)
	4 145	5 002	(961)	-	-	4 041
	373 443	222 820	140 817	11 817	16 187	391 641

- i) Les flux de trésorerie contractuels ne tiennent pas compte des coûts de transaction comptabilisés en diminution de la dette à long terme et de l'effet de l'actualisation des financements ne portant pas intérêt.
- ii) Paiements d'intérêts contractuels. Lorsque les flux de trésorerie futurs au titre des intérêts ne sont pas fixes, ils sont calculés à l'aide des taux d'intérêt en vigueur à la fin de la période.
- iii) Les rentrées de fonds contractuelles sont converties en dollars canadiens d'après les taux de change en vigueur à la date de clôture, tandis que les sorties de fonds sont telles qu'établies aux contrats.

27.3 Risque de marché

Le risque de marché représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une augmentation de valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des prix du marché, que cette variation soit causée par des facteurs propres aux instruments financiers ou à son émetteur, ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers de cette catégorie qui sont négociés sur le marché. La Société est principalement exposée au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix de certaines matières premières.

27.3.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à une augmentation ou à une baisse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison des fluctuations de taux d'intérêt de ses obligations financières portant intérêt à des taux variables et au risque de juste valeur en raison de ses obligations financières à taux fixe.

De plus, lors du refinancement d'un instrument d'emprunt, selon la disponibilité de fonds sur le marché et le risque relatif de la Société perçu par les prêteurs, la marge à ajouter aux taux de référence, comme le taux CDOR, le taux LIBOR et les taux préférentiels, pourrait varier, influençant directement le taux d'intérêt payable par la Société.

La Société cherche à maintenir une combinaison appropriée d'obligations financières à taux fixe et à taux variable afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt. À cet effet et pour convertir de façon synthétique l'exposition aux taux d'intérêt, elle utilise des instruments dérivés qui prennent la forme de swaps de taux d'intérêt.

Relativement à ses obligations financières à taux variables, les flux de trésorerie subiraient une incidence négative en cas d'augmentation des taux de référence; l'incidence serait positive relativement aux swaps de taux d'intérêt. Une diminution de ces mêmes taux aurait une incidence contraire et d'amplitude similaire.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

L'utilisation d'un financement à terme est principalement liée aux obligations à long terme de la Société découlant de l'acquisition d'actifs à long terme et de regroupements d'entreprises. Les crédits rotatifs sont utilisés principalement pour financer le fonds de roulement de la Société et fluctuent essentiellement selon des facteurs saisonniers spécifiques à la Société. La Société peut également utiliser ses crédits rotatifs en ajout au financement à terme dans le cadre d'un regroupement d'entreprises si elle juge qu'elle sera en mesure de rembourser cette somme à moyen terme.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la Société possédait des swaps de taux d'intérêt visant à couvrir l'effet des fluctuations futures des taux d'intérêt LIBOR, applicables aux emprunts à terme, sur les flux monétaires de la Société. Ces swaps font l'objet de la comptabilité de couverture.

Les tableaux suivants présentent un sommaire des swaps de taux d'intérêt de la Société :

Date de début	Date de fin	Type	Taux fixe	Taux flottant	Au 31 décembre 2018	
					Montant notionnel	Juste valeur
			%		en \$ US	en \$ CA
Octobre 2016	Septembre 2019	Payeur fixe	1,2340	LIBOR 3 mois	35 000 000	516 000
Août 2017	Septembre 2019	Payeur fixe	1,2300	LIBOR 3 mois	15 000 000 ⁱ⁾	221 000
Juin 2018	Mars 2022	Payeur fixe	2,8675	LIBOR 3 mois	57 000 000 ⁱⁱ⁾	(555 000)
Juin 2018	Mars 2022	Payeur fixe	2,8695	LIBOR 3 mois	57 000 000 ⁱⁱ⁾	(559 000)

i) Le notionnel du swap de taux d'intérêt reflète une diminution de 60 000 000 \$ US, tel que prévu au contrat et demeurera à 15 000 000 \$ US jusqu'à l'échéance.

ii) Le notionnel du swap de taux d'intérêt reflète une diminution de 3 000 000 \$ US, tel que prévu au contrat, et diminuera graduellement pour atteindre 15 000 000 \$ US à l'échéance.

Date de début	Date de fin	Type	Taux fixe	Taux flottant	Au 31 décembre 2017	
					Montant notionnel	Juste valeur
			%		en \$ US	en \$ CA
Octobre 2016	Septembre 2019	Payeur fixe	1,2340	LIBOR 3 mois	35 000 000	582 000
Août 2017	Septembre 2019	Payeur fixe	1,2300	LIBOR 3 mois	45 000 000 ⁱ⁾	459 000

i) Le notionnel du swap de taux d'intérêt reflète une diminution de 30 000 000 \$ US, tel que prévu au contrat, et diminuera graduellement pour atteindre 15 000 000 \$ US à l'échéance.

Analyse de sensibilité liée au risque de taux d'intérêt

Selon les soldes des emprunts à taux variable et les swaps de taux d'intérêt de la Société au 31 décembre 2018, toutes choses étant égales par ailleurs, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt aurait eu un effet défavorable de 619 000 \$ sur le résultat net et un effet favorable de 3 830 000 \$ sur les autres éléments du résultat global de l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Une diminution de 1 % des taux d'intérêt aurait eu une incidence contraire et d'amplitude similaire sur le résultat net et les autres éléments du résultat global de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

27.3.2 Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société, en raison de la variation des taux de change, à une baisse ou à une augmentation :

- ♦ De la valeur de ses instruments financiers, principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des autres éléments du fonds de roulement et des soldes inter-sociétés libellés en monnaies étrangères;
- ♦ De ses investissements nets dans ses établissements à l'étranger puisqu'ils utilisent comme monnaie fonctionnelle le dollar américain; et
- ♦ De la valeur des transactions libellées en monnaies étrangères effectuées par les entités qui ont le dollar canadien comme monnaie fonctionnelle, soit :
 - Les achats de matières premières et fournitures ainsi que d'équipements libellés en monnaies étrangères effectués par les entités canadiennes; et
 - Les ventes libellées en monnaies étrangères effectuées par les entités canadiennes.

Le risque de change est géré conformément à la politique de gestion du risque de change de la Société. L'objectif visé par cette politique est d'atténuer l'incidence de la fluctuation des taux de change sur le résultat et la situation financière de la Société. Selon cette politique de change, la Société est tenue d'identifier, par secteur géographique, toute exposition au risque de change réelle et potentielle découlant de ses activités. Toujours selon cette même politique, il est strictement interdit d'effectuer des opérations de change à des fins spéculatives.

La Société utilise diverses stratégies, y compris l'utilisation d'instruments dérivés et de techniques de gestion des couvertures naturelles, dans le cadre de ses activités pour atténuer les risques de change. La stratégie de couverture de ces risques est effectuée par un service de trésorerie centralisé. Au 31 décembre 2018, les montants en dollars canadiens des débiteurs et des créditeurs et charges à payer libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle des entités totalisaient respectivement 18 480 000 \$ et 27 558 000 \$ (respectivement 9 874 000 \$ et 32 395 000 \$ ainsi que 257 000 \$ d'autres passifs à court terme au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, des contrats de change à terme visant la couverture des fluctuations des taux de change relatifs aux achats futurs libellés en monnaies étrangères étaient en vigueur pour un montant de 123 754 000 \$ (177 220 000 \$ au 31 décembre 2017).

Les tableaux suivants présentent un sommaire des contrats de change de la Société :

Au 31 décembre 2018				
Type	Échéance	Taux en \$ CA	Montant contractuel total	Juste valeur nette totale en \$ CA
Achat \$ US	1 à 9 mois	1,2353 à 1,3630	91 500 000 \$ US	7 327 000
Achat €	1 à 12 mois	1,5100 à 1,5941	4 359 000 €	186 000

Au 31 décembre 2017				
Type	Échéance	Taux en \$ CA	Montant contractuel total	Juste valeur nette totale en \$ CA
Achat \$ US	1 à 13 mois	1,2202 à 1,3587	134 000 000 \$ US	(5 181 000)
Achat €	1 à 12 mois	1,5062 à 1,5328	2 681 000 €	(5 000)

Les contrats de change à terme sont des contrats qui obligent la Société à acheter des monnaies étrangères à des taux prédéterminés. Les contrats de change, lorsque désignés à cet effet, font l'objet de la comptabilité de couverture.

Le montant net estimatif avant impôts des gains existants présentés dans la réserve de couverture dont la Société prévoit la comptabilisation au cours des 12 prochains mois s'établit à 6 471 000 \$. La fluctuation future des taux de marché (taux de change et/ou taux d'intérêt) aura une incidence sur la présentation de ce montant.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Analyse de sensibilité liée au risque de change

Selon les soldes au 31 décembre 2018 des instruments financiers de la Société libellés en monnaies étrangères, excluant les soldes des établissements à l'étranger, toutes choses étant égales par ailleurs, une appréciation des taux de change des monnaies étrangères raisonnablement possible de 0,05 \$ par unité de monnaie étrangère aurait eu un effet défavorable de 327 000 \$ sur le résultat net et un effet favorable de 3 168 000 \$ sur les autres éléments du résultat global. Une dépréciation des taux de change des monnaies étrangères raisonnablement possible de 0,05 \$ par unité de monnaie étrangère aurait eu une incidence contraire et d'amplitude similaire sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

27.3.3 Risque de prix

Pour atténuer l'effet des fluctuations de prix de certaines matières premières, la Société contracte occasionnellement des instruments dérivés.

Au 31 décembre 2018, la Société possédait des contrats à terme, des swaps sur le rendement total et des options de vente de jus d'orange concentré surgelé (aucun instrument dérivé au 31 décembre 2017). Les swaps sur le rendement total font l'objet de la comptabilité de couverture alors que les contrats à terme et les options de vente ne font pas l'objet de la comptabilité de couverture.

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments dérivés sur le jus d'orange concentré surgelé de la Société :

Type	Échéance	Au 31 décembre 2018		
		Prix fixe	Quantité totale	Juste valeur nette totale
		en US \$ / lb sol	en lb sol	en \$ CA
Contrats à terme	3 et 5 mois	1,3300 à 1,4450	6 825 000	(1 154 000)
Swaps sur le rendement total	3 mois	1,2950 à 1,4030	4 875 000	(506 000)
Options de vente	3 mois	1,4000	180 000	(38 000)

Analyse de sensibilité liée au risque de prix des matières premières

Toutes choses étant égales par ailleurs, une augmentation de 10 % du prix du jus d'orange concentré surgelé aurait eu un effet favorable de 3 270 000 \$ sur la juste valeur des instruments dérivés sur le jus d'orange concentré surgelé de la Société au 31 décembre 2018, alors qu'une diminution de 10 % du prix du jus d'orange concentré surgelé aurait eu un effet défavorable de 894 000 \$.

Note 28. Gestion du capital

Le capital de la Société se définit comme étant les capitaux propres tels qu'ils apparaissent à l'état consolidé de la situation financière de la Société plus la dette totale. La dette totale se définit comme la dette à long terme et la tranche à court terme de la dette à long terme.

Les principaux objectifs de la Société concernant la gestion du capital sont les suivants :

- Gérer de façon à ne pas excéder, toutes choses étant égales par ailleurs, un pourcentage de dette totale sur le capital de la Société (ratio dette sur capital) de 55 %, tout en conservant le coût en capital de l'entreprise à un niveau compétitif par rapport à ses pairs;
- Préserver sa flexibilité financière dans le but de saisir d'éventuelles occasions d'affaires lorsqu'elles surviennent; et
- Soutenir la croissance de l'entreprise tout en maintenant un niveau de paiement de dividende représentant approximativement 25 % du résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de l'exercice précédent, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Société.

La Société gère sa structure de capital et peut la modifier en fonction des changements dans la conjoncture économique. Les rachats d'actions, les émissions d'actions et l'utilisation de la dette à long terme constituent les principaux outils que la Société peut utiliser pour ajuster son niveau de capital ainsi que la relation entre les capitaux propres et le niveau de la dette.

La Société s'appuie sur le ratio dette sur capital pour la gestion de son capital. Au 31 décembre 2018, le ratio dette sur capital était de 30,8 % (21,3 % au 31 décembre 2017).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

Les dividendes versés au cours des trois derniers trimestres de 2018 et versés au cours du premier trimestre de 2019 représentent, sur une base annualisée, environ 25 % du résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de l'exercice 2017.

Note 29. Engagements et éventualités

29.1 Engagements

Le tableau suivant présente le montant des engagements de la Société par période :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et suivantes
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location simple ⁱ⁾	5 260	4 765	4 578	3 263	1 866	1 914
Engagements d'achat de services et entente marketing	4 453	1 607	463	413	10	-
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	9 054	-	-	-	-	-
Engagements d'achat de matières premières ⁱⁱ⁾	191 082	504	-	-	-	-
	209 849	6 876	5 041	3 676	1 876	1 914

- i) La Société est partie prenante à des contrats de location simple se rapportant à la location de bureaux administratifs, d'usines de fabrication et d'entreposage, d'équipements de production et de distribution, de matériel roulant servant principalement aux activités de production, d'entreposage et de ventes, d'équipements informatiques et d'équipements de bureau.

Les contrats de location simple viennent à échéance à diverses dates entre 2019 et 2025. Les loyers mensuels de certains contrats de location simple sont indexés, à chaque date anniversaire du contrat, selon l'indice des prix à la consommation de la région dans laquelle le bien immobilier se situe. Certains contrats prévoient une ou des options aux termes desquelles ils peuvent être reconduits à l'échéance et/ou prévoient certains avantages octroyés par le bailleur tels que des loyers gratuits ou réduits, le remboursement de dépenses et la prise en charge par le bailleur des frais d'agencement de l'espace loué. Ces avantages sont comptabilisés comme étant constitutifs de la contrepartie acceptée pour l'utilisation de l'actif loué et sont comptabilisés en diminution de la charge locative selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

De plus, en 2013, la Société a signé des ententes d'approvisionnement avec un de ses fournisseurs pour l'installation d'équipements dans deux usines de la Société pour la fabrication et l'approvisionnement de bouteilles de plastique en polytéréphtalate d'éthylène. La Société a déterminé que les ententes d'approvisionnement contenaient chacune un contrat de location et que chacun de ces contrats a été classé en tant que contrat de location simple. Les ententes d'approvisionnement sont d'une durée initiale de 10 ans et peuvent être reconduites de façon illimitée. Les paiements au titre des ententes d'approvisionnement sont calculés en fonction des coûts engendrés et du nombre de bouteilles de plastique fabriquées par le fournisseur dans certaines usines de la Société et sont ajustés annuellement en fonction de facteurs spécifiés dans les ententes. Les ententes ne prévoient pas de paiements minimums, mais comportent des pénalités en cas de terminaison hâtive.

- ii) Certains engagements d'achat de matières premières sont établis selon le prix du marché au 31 décembre 2018. Ils sont donc sujets à fluctuer dans le futur.

29.2 Lettres de crédit

Au 31 décembre 2018, la Société avait des lettres de crédit en circulation totalisant 752 000 \$ (817 000 \$ au 31 décembre 2017).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

29.3 Actions et réclamations

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à diverses actions et réclamations. La Société évalue le bien-fondé de l'ensemble des actions et réclamations. Des provisions sont constituées chaque fois que le paiement d'une indemnité est jugé probable et que le montant peut être estimé de manière fiable. La direction estime que les règlements à venir de ces réclamations n'auront pas d'influence significative sur la situation financière ou sur le résultat consolidé actuel de la Société. Par conséquent, aucune provision n'a été constatée dans les présents états financiers consolidés de la Société.

Note 30. Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle n'avait qu'un seul secteur opérationnel à présenter, soit celui du développement, de la fabrication et de la commercialisation d'une vaste gamme de jus et boissons de fruits et de légumes prêts à boire; de concentrés de jus surgelés; et de produits alimentaires spécialisés; ainsi que de l'importation, du conditionnement et de la commercialisation de vins sélectionnés de plusieurs pays d'origine. Cet unique secteur opérationnel génère ses revenus de la vente de ces produits et de la prestation de services liés à la vente de ces produits.

Les ventes sont ventilées par secteur géographique en fonction de l'emplacement où la Société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le secteur géographique des actifs à long terme et du goodwill est déterminé selon la localisation des actifs.

30.1 Détail des ventes par secteur géographique

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Canada	641 397	624 729
États-Unis	948 665	895 173
Autres	3 934	6 246
	1 593 996	1 526 148

30.2 Détail de certains actifs à long terme et du goodwill par secteur géographique

	Au 31 décembre 2018		
	Canada	États-Unis	Total
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	173 944	131 637	305 581
Immobilisations incorporelles	6 320	265 103	271 423
Goodwill	5 776	311 038	316 814
	186 040	707 778	893 818

	Au 31 décembre 2017		
	Canada	États-Unis	Total
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	163 264	110 042	273 306
Immobilisations incorporelles	7 053	192 732	199 785
Goodwill	5 776	193 658	199 434
	176 093	496 432	672 525

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

Note 31. Transactions entre parties liées

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la Société était contrôlée par l'entité 3346625 Canada inc. Au 31 décembre 2018, cette entité détenait 0,42 % des actions de catégorie A, 100 % des actions de catégorie B et 92,13 % des droits de vote de la Société (0,42 % des actions de catégorie A, 100 % des actions de catégorie B et 92,10 % des droits de vote au 31 décembre 2017). Les actions et droits de vote restants étaient détenus par de multiples actionnaires dont aucun ne détenait un nombre de droits de vote important.

Les principaux dirigeants incluent les membres du conseil d'administration ainsi que le président et chef de l'exploitation et les vice-présidents exécutifs membres du comité de direction. Les autres parties liées comprennent les membres de la famille proche des principaux dirigeants ainsi que les entités que les principaux dirigeants contrôlent.

31.1 Transactions et soldes entre parties liées

La Société a conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

	Exercice terminé le 31 décembre 2018			
	3346625 Canada inc.	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
	\$	\$	\$	\$
Transactions				
Dividendes versés	11 449	83	-	11 532
Charge liée aux avantages du personnel	-	7 562	195	7 757
Charge d'honoraires professionnels	-	13	12	25
Charge de location	-	-	23	23
Achat de stocks	-	-	180	180
Soldes de comptes				
Débiteurs	25	46	7	78

	Exercice terminé le 31 décembre 2017			
	3346625 Canada inc.	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
	\$	\$	\$	\$
Transactions				
Dividendes versés	9 821	64	-	9 885
Charge liée aux avantages du personnel	-	10 579	130	10 712
Charge d'honoraires professionnels	-	19	48	64
Charge de location	-	-	23	23
Achat de stocks	-	-	204	204
Soldes de comptes				
Débiteurs	24	16	12	52
Créditeurs et charges à payer	-	8	-	8

Dans le cours normal de ses activités, la Société achète des matières premières et se procure des services auprès d'entités contrôlées par les principaux dirigeants et emploie des membres de la famille proche des principaux dirigeants. Toutes ces transactions sont effectuées selon les termes et conditions du marché.

La participation minoritaire est détenue par 3346625 Canada inc. Les transactions et soldes en lien avec la participation minoritaire sont décrits à la note 23.8.

Les dividendes versés sont approuvés par le conseil d'administration de la Société. Un montant de dividende est déterminé pour chaque catégorie d'actions.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)

31.2 Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants portée en résultat :

	Exercices terminés les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme ⁱ⁾	5 311	9 014
Avantages postérieurs à l'emploi	2 251	1 565
	7 562	10 579

i) Comprend les jetons de présence octroyés aux administrateurs.

Note 32. Intérêts détenus dans d'autres entités

32.1 Composition du groupe

Le tableau suivant présente les filiales de la Société aux 31 décembre 2018 et 2017 :

Société	Pays	% de détention		Méthode de consolidation
		2018	2017	
A. Lassonde inc.	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Spécialités Lassonde inc.	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Vins Arista inc.	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Vins Arista (U.S.A.) inc.	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Breuvages Zurban inc.	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
7925271 Canada inc.	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Lasfin Canada inc.	Canada	100 %	-	Intégration globale
2733-1719 Québec inc.	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Fonds Luxlas, Société en commandite	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Lassonde (U.S.A.) inc.	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Pappas Lassonde Holdings, Inc.	États-Unis	90 %	90 %	Intégration globale
Pomona Holdings, Inc.	États-Unis	90 %	90 %	Intégration globale
Lassonde Pappas and Company, Inc.	États-Unis	90 %	90 %	Intégration globale
Pappas Foods, L.L.C.	États-Unis	90 %	90 %	Intégration globale
Delsea Farms, LLC	États-Unis	90 %	90 %	Intégration globale
Pappas Properties CA, LLC	États-Unis	90 %	90 %	Intégration globale
Pappas Properties, LLC	États-Unis	90 %	90 %	Intégration globale
CP Maryland, LLC	États-Unis	90 %	90 %	Intégration globale
Clement Pappas NC, LLC	États-Unis	90 %	90 %	Intégration globale
Apple & Eve, LLC	États-Unis	90 %	90 %	Intégration globale
A&E Acquisition, LLC	États-Unis	90 %	90 %	Intégration globale
Northland Products, LLC	États-Unis	90 %	90 %	Intégration globale
Old Orchard Brands, LLC	États-Unis	90 %	-	Intégration globale
Old Orchard Brands Real Estate Holdings, LLC	États-Unis	90 %	-	Intégration globale
Lassonde Luxembourg SARL	Luxembourg	100 %	100 %	Intégration globale

Notes afférentes aux états financiers consolidés

*(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication)
(audités)*

32.2 Nature et étendue des autres restrictions importantes

Une entente entre actionnaires d'une filiale américaine de la Société comporte des obligations et des clauses restrictives quant :

- ♦ Aux transactions avec des parties liées des filiales américaines de la Société;
- ♦ À des obligations de non-concurrence à l'égard de certains produits et territoires de vente des filiales de la Société;
- ♦ Au transfert et à la vente des actions de certaines filiales américaines et d'une filiale canadienne de la Société, liée au financement d'une filiale américaine;
- ♦ À des changements à la politique de déclaration de dividendes à ses actionnaires de certaines filiales américaines de la Société;
- ♦ Aux contributions en capital à certaines filiales américaines de la Société; et
- ♦ À des changements importants à la nature des activités et à l'emplacement du siège social d'une filiale américaine de la Société.